

XIV. 28. 3. C.
UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 15 OCTOBRE 1907

Discours de M. le Recteur F. THIRY

SUR

LA RESPONSABILITÉ LIMITÉE

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1906-1907



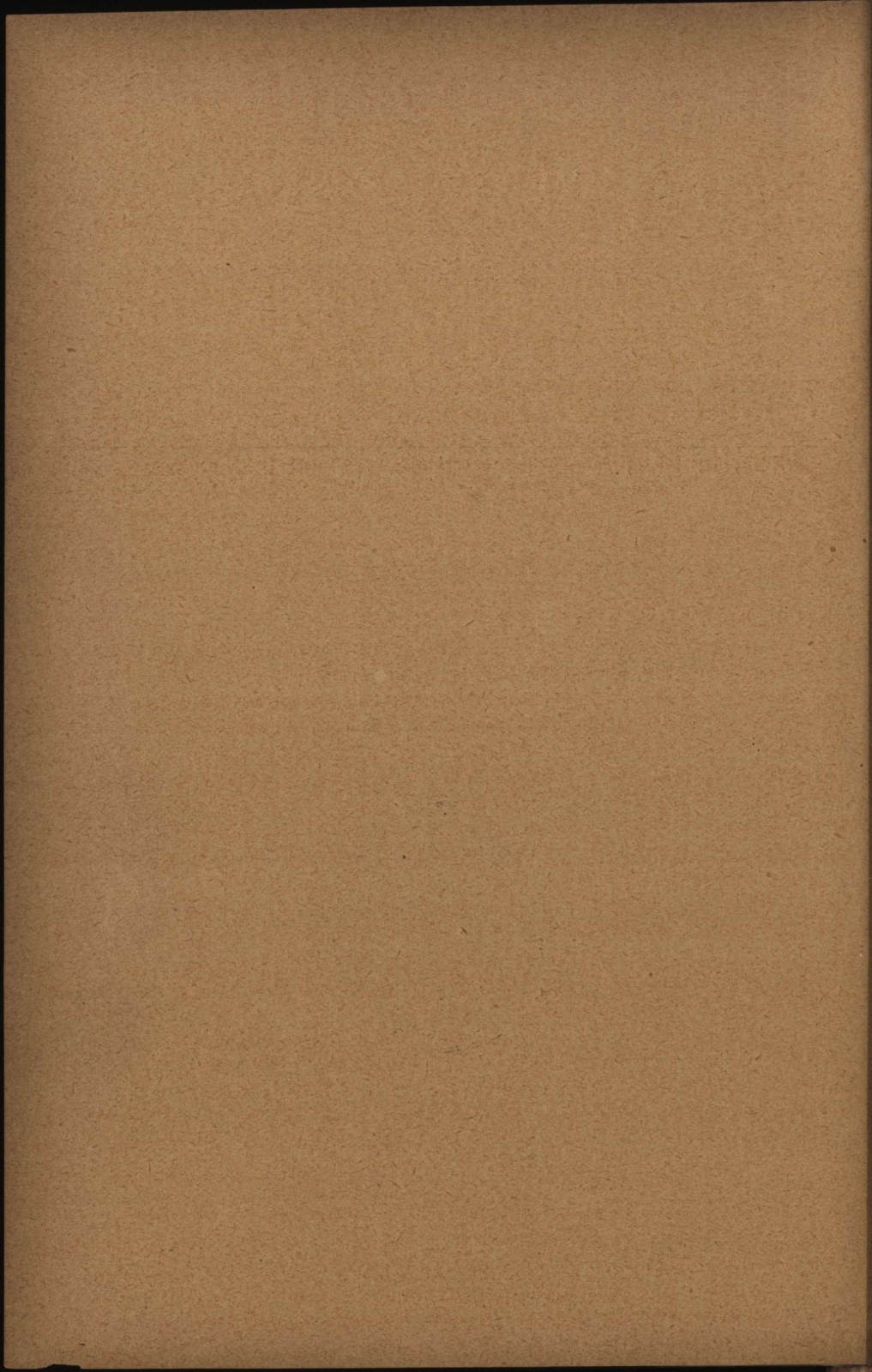
LIÈGE

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, S. A.

52, RUE DES CLARISSES, 52

1907

82350



UNIVERSITÉ DE LIÉGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

15 OCTOBRE 1907

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

OUVERTURE SOLLENNELLE

LE 15 OCTOBRE 1907

Discours de M.

LA RESPONSABILITÉ
RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA VILLE



THE LIBRARY

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 15 OCTOBRE 1907

Discours de M. le Recteur F. THIRY

SUR

LA RESPONSABILITÉ LIMITÉE

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1906-1907



LIÈGE

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, S. A

59, RUE DES CLARISSÉS, 52

1907

UNITED STATES OF AMERICA

DEPARTMENT OF THE INTERIOR

Geological Survey

WATER RESOURCES DIVISION

REPORT OF INVESTIGATION

NO. 1



WASHINGTON, D. C. 20508

LA RESPONSABILITÉ LIMITÉE

MESSIEURS,

Il y a une vingtaine d'années, quand nous nous rendions à une séance de Cour d'assises pour y entendre l'instruction d'un crime retentissant ou bien quand nous ouvriions un volume de Faustin Hélie ou de Nypels pour nous initier à la théorie du droit pénal, deux mots, employés sans cesse par les magistrats, les avocats et les criminalistes, fixaient fatalement notre attention ; ces mots, c'était la responsabilité et l'irresponsabilité. Nous savions que, dans le cas où la responsabilité était constatée, la juridiction répressive, dans sa mise en pratique des lois, et les juriconsultes, dans leur étude théorique des mêmes lois, devaient prononcer la condamnation et qu'au contraire, dans le cas où l'irresponsabilité était reconnue, ils devaient proclamer l'acquittement. Ces deux termes et ces deux conclusions nous suffisaient ; nous en étions satisfaits. Hélas ! Cette satisfaction ne devait pas durer ! On introduisit depuis lors, entre la responsabilité et l'irresponsabilité, qui l'une et l'autre, grâce à leur antithèse parfaite,

plaçaient dans nos intelligences des conceptions simples, nettes et précises, on introduisit une troisième notion, laquelle vint jeter la perturbation dans nos esprits. Cette notion, ce n'est pas, bien qu'elle en porte le nom, la responsabilité ordinaire ; ce n'est pas non plus l'irresponsabilité, loin de là ! C'est quelque chose qui n'est ni l'une, ni l'autre ; c'est la responsabilité atténuée, la responsabilité partielle, la responsabilité limitée, bref un mélange de la première et de la seconde, mélange qui, au lieu de prendre pour titre celui de responsabilité limitée, pourrait tout aussi bien s'appeler l'irresponsabilité limitée, puisque les deux éléments y participent, chacun mitigé par son concurrent.

Messieurs, c'est de cette matière que j'aurai l'honneur de vous parler aujourd'hui. J'ose espérer qu'elle vous intéressera un peu, puisqu'elle est nouvelle ; je ferai d'ailleurs tout mon possible pour en écarter les développements qui, en prolongeant cet entretien, finiraient par vous fatiguer ; je ne vous parlerai ni de libre arbitre, ni de déterminisme : il y a si longtemps déjà qu'on vous en parle ! Je ne vous parlerai pas davantage de médecine ; si je le faisais d'ailleurs, mes collègues en cette Faculté, ne manqueraient pas de me dire que je n'en connais rien, et ils auraient raison. Soyez tranquilles : je ne sortirai pas de mon droit criminel ; je resterai modestement dans ma maison, dans ma cellule, si je puis dire.

Je voudrais, en commençant, pouvoir vous donner une définition scientifique de la responsabilité limitée ; ce serait logique, en effet ; or je dois y renoncer. Les partisans les plus convaincus de cette théorie se reconnaissent incapables de fournir une définition semblable. Comme le disait l'ancien magistrat Rougier, dans une séance de la Société générale des prisons, « la responsabilité limitée est une évidence que l'on reconnaît ou que l'on nie, suivant

son tempérament ; c'est quelque chose qui ne se définit pas ». Il est clair cependant que nous ne pouvons point nous contenter d'une explication aussi vague pour nous instruire ; que cette responsabilité soit quelque chose, nous le voulons bien, mais, en quoi ce quelque chose consiste-t-il ? On ne nous le dit pas. Eh bien, soit ! Abandonnons la définition, puisqu'on nous la refuse et tâchons de nous éclairer, en nous demandant quels sont les cas auxquels on prétend appliquer cette idée nouvelle.

Parmi les criminels, il existe des individus normaux que l'on punit et des individus anormaux, en d'autres termes les aliénés ou les déments, que l'on ne punit pas. On y ajoute — et c'est là la théorie dont je tiens à vous entretenir — une classe intermédiaire comprenant ceux qui, sans être tout à fait normaux, ne peuvent néanmoins être considérés comme tout à fait fous, personnes généralement atteintes de tares physiologiques insuffisantes pour faire disparaître leur responsabilité, mais suffisantes pour diminuer leur raison. Il y en a énormément de ces personnes maniaques, originales, demi-folles, plus ou moins dégénérées, déséquilibrées ou intoxiquées ; nous en côtoyons chaque jour sur notre chemin. Beaucoup, malgré leurs déficiences, sont inoffensives, mais on en rencontre souvent qui deviennent dangereuses tant par la gravité que par la répétition des délits qu'elles commettent. Je vous citerai, parmi ces dernières, les alcooliques chroniques, auteurs d'actes de brutalité ; certaines dames hystériques, suffisamment riches pour s'acheter les parures que réclame leur coquetterie, mais qui parcourent les grands magasins pour satisfaire une tout autre passion, la passion du vol, la kleptomanie ; différents neurasthéniques atteints du délire de la persécution et poussés à exécuter, sans motif, des actes de préservation ou de vengeance ; les descendants d'alcooliques ou d'aliénés victimes d'une

certaine obtusion de l'intelligence résultant de l'hérédité ; des vieillards qui, à un moment donné, dans un état primordial de paralysie, commettent des actes d'immoralité. Ce ne sont là que des exemples et ces exemples supposent tous, comme vous le voyez, une tare physiologique existant chez l'auteur de l'infraction. Des gens semblables sont-ils responsables de leurs délits ? Non, soutient l'école nouvelle, puisqu'ils ne sont pas normaux. Sont-ils irresponsables ? Pas davantage, puisqu'ils ne sont pas aliénés. Que sont-ils donc, car il faut bien leur donner une qualification à ces malheureux ? On en a créé une expressément pour eux ; on les a appelés des criminels à responsabilité limitée. Bien plus, cette classe spéciale étant imaginée, on a fait en sorte de l'étendre autant qu'on le pouvait ; on y a fait entrer non seulement des êtres malades, comme ceux que je viens de mentionner, mais des individus bien portants, subissant les conséquences d'une éducation vicieuse, d'exemples immoraux ou de passions violentes. Faites l'addition de ceux de la première et de ceux de la seconde série : vous verrez que les délinquants responsables et les délinquants irresponsables d'autrefois deviennent de plus en plus rares et qu'on finira bientôt par ne plus trouver à côté de soi, en fait de délinquants bien entendu, que des délinquants atténués.

Messieurs, je proteste de toutes mes forces contre cette doctrine. On est responsable d'actions plus ou moins graves, d'actions entraînant des peines plus ou moins fortes ; oui, mais, quand on l'est, on est, entièrement et non pas en partie, responsable des unes et des autres. L'homme que l'on condamne pour combats de coqs est pleinement responsable de sa contravention, de même que l'auteur d'un assassinat est pleinement responsable de son crime. Il faut, en effet, pour posséder la responsabilité pénale, réaliser en soi une condition qui n'est point

susceptible de division, condition toujours la même et dont la dose, calculée à l'avance, répugne à toute diminution comme à toute augmentation.

Quelle est-elle cette condition? C'est le discernement pénal, je veux dire la faculté de comprendre la menace contenue dans la législation et, par conséquent, d'en tenir compte parmi les motifs différents qui constituent les bases de toute délibération psychologique. Le châtement social ne constitue ni l'expiation d'une immoralité commise, ni la réparation d'un préjudice causé; il est la mise en pratique du droit de légitime défense appartenant à la Société aussi bien qu'aux individus. L'Etat se défend par la menace qu'il oppose à ses membres; c'est une suggestion qu'il emploie; si elle réussit, le crime est évité; si elle échoue, la menace est exécutée par l'excellente raison que, si elle ne l'était pas, elle serait complètement dépourvue d'utilité. Quelles sont donc les personnes punissables en vertu de cette thèse? Toutes celles qui ont l'intelligence suffisante, sans rien de plus, pour comprendre la suggestion qu'on leur adresse. Certes, l'entendement humain est susceptible d'une quantité de degrés et il est évident qu'entre l'entendement parfait et l'absence d'entendement, il existe une infinité considérable d'échelons distincts; mais, nous n'avons pas à nous préoccuper de cette situation; nous ne parlons que du discernement pénal et celui-ci consiste dans un élément fixé par la raison d'une manière invariable; selon que le juge le reconnaît ou ne le reconnaît point chez un individu, il déclare ce dernier responsable ou non. En un mot, il y a là une qualité essentielle et indivisible, la conscience de la menace; présente, elle produit la responsabilité; absente, elle l'anéantit; pas de milieu, pas de transaction, pas d'intermédiaire. Tel est le seul système qui me paraisse admissible.

Pour le combattre, la doctrine récente prétend se fonder sur des faits.

Elle invoque, comme nous l'avons déjà dit, l'alcoolique, lequel ne pourrait jamais être qu'un responsable limité. Erreur profonde ! De deux choses l'une, en effet : ou bien cet individu a perdu toute compréhension, toute conscience ; il est clair alors qu'il est irresponsable ; tel est le cas souvent rappelé de celui qui, sujet à des hallucinations, tue son meilleur ami, parce qu'il croit voir le diable ; ou bien, et c'est l'hypothèse la plus fréquente, cet homme, malgré son vice, a conservé la lucidité d'esprit suffisante pour comprendre la menace et alors il est évident qu'il est responsable.

On invoque également, ai-je dit, la voleuse de magasins qui, elle aussi, ne serait qu'une demi-responsable. Même erreur : cette femme, atteinte de monomanie, en effet, agit soit dans un état d'inintelligence absolu qui l'empêche de saisir la menace et d'être influencée par elle, et alors, elle est irresponsable, soit, et c'est généralement ainsi que la chose se passe, en gardant l'idée de la loi pénale qu'elle se sent portée à violer, et alors, elle est responsable. Responsable malgré sa manie, m'objecterez-vous peut-être ? Assurément. Sans doute, la suggestion de la menace a été vaincue chez elle par la suggestion du délit ; c'est ce qui se présente chaque fois qu'une infraction est consommée, mais ici, on pouvait espérer que la première l'emporterait sur la seconde, puisque la délinquante était capable de la comprendre. Cet espoir se réalise même plus fréquemment qu'on ne pense ; des médecins distingués nous citent des cas dans lesquels des maniaques, soignés par eux, ont été guéris grâce aux peines qu'on leur avait infligées.

Que dire des neurasthéniques commettant des délits à la suite du délire de persécution dont ils sont atteints ? Peut-on parler, en ce qui les concerne, de responsabilité

limitée ? Nullement ! Ils sont, eux aussi, pleinement responsables ou pleinement irresponsables, selon qu'ils conservaient encore ou ne conservaient plus, au moment de l'infraction, la quotité suffisante de discernement pénal.

Inutile de combattre les autres exemples de responsabilité atténuée que l'on nous donne ; notre argumentation, en effet, serait toujours la même. « Dans tous ces cas, dit le docteur Roubinovitch, médecin à la Salpêtrière, il m'est impossible de conclure à une irresponsabilité totale, parce que j'ai constaté chez ces individus, dans l'accomplissement de leurs actes délictueux, une conscience suffisamment nette ; tous savaient pourquoi ils agissaient et quel profit ils pouvaient retirer de leurs actes ; donc, dans la façon dont ils avaient accompli leur délit, il y avait quelque chose de normal. Si, d'autre part, je n'ai pas admis pour eux la responsabilité complète, c'est en raison de l'existence, à côté de ces actes délictueux savamment accomplis, d'un certain nombre de manifestations qui montraient que leur système nerveux n'était pas celui d'individus normaux. » Rien n'est plus faux : la normalité pénale, dont parle l'honorable docteur, existe ou n'existe pas, selon que son élément essentiel, le discernement, existe ou n'existe pas lui-même ; toute question posée relativement à cette normalité aboutit fatalement à un oui ou à un non radical, jamais à la moitié, au tiers, au quart de l'un ou de l'autre.

Messieurs, telle est la théorie du problème ; hâtons-nous de passer à la pratique et demandons-nous si cette discussion scientifique, qui remplit les Congrès et les livres, est de nature à produire une utilité sérieuse au point de vue des condamnations et des peines. L'affirmative est évidente. En effet, la responsabilité limitée n'existe point ; ce n'est qu'une expression absolument fautive, absolument illogique, employée à propos de la recherche des moyens

à pratiquer vis-à-vis de certaines personnes ; mais, l'existence du groupe de délinquants pour lequel on l'a établie à tort ne peut être contestée et il n'est pas douteux que ce groupe nous impose la création d'un régime de pénalité, d'éducation et de thérapeutique qui lui soit strictement réservé. Il y a là une variété de criminels, responsables comme les autres sans aucun doute, mais exigeant, à cause du danger qu'ils font courir à la société, des mesures d'ordre particulier adaptées à leur nature spéciale. Examinons quel doit être ce régime, quelles doivent être ces mesures.

Deux systèmes, auxquels on s'est habitué à donner les noms de système allemand et de système français, ont été proposés.

D'après le premier, tel que le soutint notamment le professeur von Liszt dans un projet de loi publié par le *Bulletin de l'Union internationale de droit pénal*, le législateur commencerait par faire subir une peine amoindrie au coupable et, à l'expiration de cette peine, il prendrait à son égard les mesures de garantie particulières que son état réclamerait. « On se servirait, comme le dit l'éminent docteur, d'un double traitement : d'abord, le prévenu serait considéré comme responsable et on le punirait ; puis, à l'expiration de sa peine, il serait regardé comme un malade et l'on prendrait, vis-à-vis de lui, des mesures de sûreté ».

D'après l'opinion soutenue par l'avocat français Leredu, dans un rapport rédigé sur la demande de la Société générale des prisons, il y aurait lieu d'instituer, pour cette classe de criminels atténués, une peine amoindrie, en dehors de toutes lois relatives aux circonstances atténuantes, lesquelles pourraient être insuffisantes pour obtenir la modération nécessaire ; dans certains cas, la peine serait exécutée dans des établissements spéciaux ; à l'expiration du châti-

ment, il y aurait lieu de prendre des mesures de sauvegarde sociale contre des rechutes, toujours possibles, souvent probables.

Ce dernier système, comme on le voit, ne diffère point au fond de celui de von Liszt ; aussi, n'est-ce pas à lui qu'on doit donner la dénomination de système français, mais à celui qui repousse toute peine créée expressément par le législateur en ce qui regarde les soi-disants criminels à responsabilité limitée, pour se contenter soit de l'application du minimum de la peine générale, soit des circonstances atténuantes, telles qu'elles sont présentées dans les lois, soit de la condamnation conditionnelle. De cette façon, ces individus ne nécessiteraient aucune législation particulière ; ils auraient à subir les mesures pénales existantes, mesures suffisamment souples pour permettre de les traiter avec la douceur dont on croit devoir user vis-à-vis d'eux. Cette règle est mise en pratique en Belgique comme en France ; elle constitue pour le moment, au point de vue de l'application, la doctrine communément observée. Toutefois, des exceptions se présentent en certains pays. L'article 47 du code pénal italien de 1889 consacre un texte spécial aux demi-responsables et s'exprime comme suit : « Lorsque l'état d'esprit de l'individu est tel que l'imputabilité se trouve largement diminuée sans être supprimée, la peine ordinaire est elle-même diminuée. Si la peine est restrictive de la liberté, le juge peut ordonner qu'elle soit subie dans une « casa di custodia », maison de garde où se confondent l'hôpital et la prison. Des dispositions analogues ont été adoptées par les codes du canton de Neuchâtel, de Grèce, de Danemark et de Suède.

Messieurs, un point doit vous frapper dans les méthodes que nous venons de passer en revue ; c'est la diminution de la peine en faveur du groupe de délinquants dont elles s'occupent. Les criminalistes réclament pour eux soit l'appli-

cation des circonstances atténuantes, soit la création d'excuses particulières et de peines amoindries. La responsabilité est atténuée, dit-on, donc la répression doit l'être également ; la logique le veut ! Aussi, combien en voyons-nous d'atténuations de peines dans nos cours d'assises et dans nos tribunaux correctionnels ! La facilité avec laquelle on les prononce est en train de constituer un péril des plus graves pour la Société. Songeons-y bien, car en suivant une voie semblable, on aboutirait bientôt à rendre le droit impuissant et le crime souverain.

J'admets que le législateur fasse une différence entre le maximum et le minimum d'une peine : l'acte criminel, en effet, peut s'accomplir de plusieurs façons, distinctes, avec plus ou moins de perfidie et de cruauté ; lorsque le plus a été pratiqué, le maximum s'impose ; quand c'est le moins qui l'a été, on s'arrête au minimum ; la menace, doit-on dire, a produit son effet, du moins en partie ; dès lors, il faut en tenir compte en faveur du coupable. J'admets même que l'on établisse une distinction assez large entre ce maximum et ce minimum, car je reconnais que, dans les infractions qui se commettent autour de nous, les différences de perfidie et de cruauté, dont je vous parlais il y a un instant, se manifestent avec d'innombrables variétés. J'irai plus loin encore et j'approuverai que l'on prononce des circonstances atténuantes dans les hypothèses où l'acte matériel du délit ne présenterait qu'une importance inférieure. En revanche, adopterai-je de semblables diminutions en me fondant non plus sur l'amoindrissement matériel de la gravité des actes, mais sur l'affaiblissement intellectuel des personnes poursuivies ? Non ! Les circonstances atténuantes de nos codes ne sont pas de nature à s'appliquer aux hypothèses de responsabilité limitée. Comme le disait naguère M. Michelin dans une thèse remarquable présentée à l'Université de Lyon : « Elles ne

sont pas faites pour cela ; elles ont trait aux circonstances provisoires et accidentelles qui ont entouré le crime et non aux états permanents existant antérieurement au crime, comme l'état pathologique du criminel. » Nous pourrions dire, en nous exprimant autrement, qu'elles sont tirées du fait et non pas de la mentalité de l'auteur. A la vérité, on diminue, dans les différentes législations, les peines prononcées contre les enfants ; mais ces excuses se justifient-elles par la faiblesse intellectuelle de ces délinquants ? Nullement ; elles s'imposent par le tort physique et moral considérable que ferait à des enfants la peine prolongée que l'on fait subir aux adultes. C'est tellement vrai que l'on songe aujourd'hui à supprimer complètement la prison à l'égard des enfants.

D'ailleurs, les criminels dont il s'agit ne peuvent être, ainsi que nous l'avons reconnu, que responsables ou irresponsables ; dans le second cas, c'est l'acquiescement qui s'impose, dans le premier, c'est la peine telle qu'elle est prononcée par la loi. Le législateur l'a trouvée nécessaire, cette peine ; elle doit donc être appliquée ; si elle ne l'était pas, elle perdrait toute son utilité. Le délinquant, sachant qu'on ne prononcerait contre lui qu'un châtimeut adouci, commettrait plus facilement l'infraction qui le tente ; de plus, ce traitement favoriserait la récidive, déjà si fréquente, puisqu'il détruirait la puissance contenue dans la menace légale. « Tous les individus capables d'enfreindre la loi pénale, a-t-on dit avec raison, sont disposés à être persuadés que leur responsabilité, qui d'ailleurs existe, n'est qu'incomplète et mérite toutes les indulgences ; aussi, la peine perd-elle tout son pouvoir d'intimidation ».

Cette observation est particulièrement vraie pour les délinquants prétendument atténués ; en effet, ce sont les plus dangereux, ceux qui deviennent le plus aisément des récidivistes, ceux dont la peine devrait être augmentée au

lieu d'être abaissée. La tare physiologique qui les atteint les pousse à commettre des délits ; il faut donc se montrer sévères à leur égard et surtout rester ferme dans la suggestion à laquelle on les soumet. Plus grande est la tentation criminelle, plus grande aussi doit être la défense sociale organisée contre elle. Méfions-nous des courtes peines dont l'admission de la responsabilité limitée est devenue l'une des causes les plus importantes ; elles ne peuvent produire aucun effet répressif, aucun effet correctionnel. L'indulgence à laquelle on a recours dans la plupart des pays, produit un émiettement de la pénalité qui enlève à la répression tout caractère sérieux. En diminuant la culpabilité d'un homme par la responsabilité limitée, on aboutit, en pratique, à une « véritable poussière de pénalité. » Le mot est de M. Le Poittevin, professeur à la Faculté de droit de Paris ; il est bon et mérite d'être répété.

Messieurs, repoussant l'atténuation de la responsabilité et celle de la pénalité qui en résulte, déclarant d'autre part qu'un régime particulier s'impose au groupe de délinquants auxquels nous faisons allusion, nous avons à nous demander maintenant quelles doivent être les mesures que nous jugeons nécessaires aussi bien dans leur intérêt que dans celui de l'Etat. Voici la manière de voir que je me permets de vous exposer.

On leur infligera, dès qu'on aura reconnu, cela va de soi, qu'ils possèdent le discernement, la peine se rattachant au délit. Seulement, cette peine ne devra pas être exécutée, quand il s'agira de l'emprisonnement, comme l'emprisonnement ordinaire dont est frappé le coupable tout à fait normal ; une maladie caractérise les criminels dont nous parlons ; dès lors, la Société, pour se défendre contre eux, ne doit point se contenter de les enfermer pendant un certain temps ; elle doit faire plus : elle doit

essayer de les guérir ; elle doit organiser des maisons spéciales comme en Italie, maisons dans lesquelles la souffrance de l'internement existerait en même temps que le traitement du mal. La prison, pour cette classe de détenus ne constituerait pas seulement un lieu de supplice destiné à exécuter la menace formulée par la loi ; elle serait en outre un sanatorium dans lequel les malades poussés à commettre des délits seraient soignés ; deux moyens seraient employés par la société pour sa défense, le châtimement et les soins. Ceux dont les infractions auraient eu pour cause l'ivrognerie habituelle — et vous savez combien le nombre en est grand — seraient internés dans des établissements créés expressément pour eux et réalisant à la fois l'asile anti-alcoolique et la prison. Ceux qui, sans perdre leur conscience et leur personnalité, auraient été conduits à violer la loi pénale par la surexcitation nerveuse de certaines maladies, seraient enfermés non pas dans un asile d'aliénés, puisqu'ils ne sont pas déments, non point dans une prison, puisqu'ils réclament des soins qu'ils n'y trouveraient pas, mais dans un hôpital-prison, où les nécessités de la peine et celles du traitement seraient observées à la fois. En résumé, on établirait un régime mixte qu'imposerait, dans des hypothèses de ce genre, la concurrence de la criminalité et de la maladie.

A quel moment, ce régime serait-il mis à exécution ? Aussitôt que la culpabilité serait prononcée. A quoi bon, en effet, comme von Listz, ne faire commencer la cure qu'après l'achèvement de la peine ? La première et la seconde, pour produire un effet sérieux, doivent être subies ensemble et le plus tôt possible.

Autre observation. Une détention de ce genre serait-elle assujettie à une durée déterminée ?

Elle le serait en ce qui regarde le châtimement et ne le serait pas en ce qui regarde le traitement. La peine, en

effet, quelle que soit la base qu'on lui reconnaisse, réclame toujours un jugement fixant sa durée d'une façon précise ; c'est à l'aide de cette durée certaine que l'on parvient à déterminer sa valeur et sa sévérité.

Quand il est question, au contraire, de réforme, d'amendement et de guérison, il ne peut plus en être ainsi ; impossible, dans ce cas, de connaître à l'avance le temps indispensable à cette cure ; le résultat à obtenir dépend de l'intelligence, de la santé, du tempérament, des habitudes antérieures, bref d'une foule de circonstances essentiellement personnelles, variables et incertaines. La peine et la cure, dans notre système, seraient subies dans le même établissement. Si le temps de la peine arrivait à sa fin avant que la guérison fut obtenue, le malade serait enlevé à l'hôpital-prison pour être transporté dans un hôpital ordinaire, où l'on continuerait à lui donner les soins indispensables, jusqu'au moment voulu. Si, au contraire, la guérison se produisait avant l'extinction de la peine, le délinquant serait transféré dans la prison ordinaire pour y terminer sa condamnation.

Il va sans dire que des mesures comme celles que nous exposons doivent être entourées de garanties sévères. Elles ne pourront jamais être prises sans un examen minutieux de la personne poursuivie, examen pratiqué par des médecins-experts. Ces médecins auront à rechercher les tares de l'individu et les caractères de son état psychique au point de vue médical ; ils auront surtout à se demander s'il est susceptible d'être intimidé par la menace légale, puisque sa responsabilité dépend essentiellement de cette condition.

Les juges des cours d'assises et des tribunaux correctionnels, mis au courant, grâce à cette expertise, de l'état physiologique du délinquant et des conséquences délicieuses que cet état est de nature à favoriser, sauront

choisir avec justice le régime d'internement qu'ils imposent. De plus, ces juges détermineront dans leurs sentences certains délais au bout desquels le détenu sera soumis à des examens nouveaux pratiqués par une commission médicale pour savoir si la cure est achevée ou ne l'est point.

Une décision de justice sera rendue, à la suite de chacun de ces examens, par la chambre du conseil ou par la chambre des accusations, de telle manière que le délinquant soit parfaitement protégé contre une détention trop longue et la société sûrement garantie contre une libération prématurée.

Tel est, Messieurs, l'exposé que je tenais à vous soumettre relativement à la responsabilité limitée. La conclusion que j'y apporterai sera bien simple ; la voici : je reconnais l'existence de trois catégories de criminels, les normaux que l'on doit mettre en prison, les aliénés que l'Etat, en sa qualité de gardien de la sécurité publique, se charge de renfermer dans des asiles, et enfin les défectueux, que je ne considère pas comme des responsables limités, puisque je ne me rallie point à cette théorie, mais pour lesquels je réclame un régime particulier susceptible de réprimer les délits et de guérir la maladie. Cette conclusion est simple, vous ai-je dit ; assurément ; toutefois, je crois qu'il lui manque quelque chose ; pour la compléter, j'aurai encore deux mots à vous dire et deux minutes de patience à vous demander.

Malgré les garanties que j'ai réclamées en ce qui concerne le régime dont je me suis déclaré l'énergique partisan, je crains sérieusement que vous ne me reprochiez une sévérité exagérée vis-à-vis des délinquants auxquels ce régime est destiné. Oui, je suis sévère, je l'avoue ; seulement, je ne le suis pas autant que vous pourriez le croire. Il y a deux missions à remplir à l'égard des auteurs d'infractions.

La première consiste dans l'exécution de la menace

légale ; c'est de celle-là que nous avons parlé jusqu'à présent et nous avons été obligés de reconnaître qu'elle n'avait de valeur qu'à la condition d'être franchement répressive.

La seconde consiste dans l'éducation morale des coupables, dans les conseils qu'on leur donne, dans les encouragements qu'on leur apporte, dans l'assistance qu'on leur prête. Tandis que la première œuvre est basée sur l'intimidation, la seconde est faite tout entière de bienveillance, de bonté, de charité. L'une et l'autre sont indispensables. Si nous voulons réussir dans ce grand travail, que dis-je ? dans ce grand devoir du relèvement des êtres pervers et dangereux, agissons par la légitime défense et la force, sans doute, mais n'oublions jamais d'agir en même temps par la persuasion et l'humanité !

C'est sur ce mot que je désire terminer.

*
* *

MESSIEURS,

Un grand malheur a frappé cette année notre Université ; la mort nous a enlevé précipitamment Forir, l'un de nos collègues pour lequel nous éprouvions tous la plus profonde estime et la plus grande affection.

Forir était né à Liège le 1^{er} janvier 1856. Après des études brillantes, il devint ingénieur civil des mines en 1879. Le 30 septembre 1880, il fut nommé conservateur des collections de minéralogie et de géologie. Le 29 février 1883, il fut choisi comme répétiteur. Son travail ne se bornait pas à l'exercice de ces fonctions. Tous ceux qui s'occupent de géologie connaissent ses nombreuses cartes, ainsi que les planchettes exécutées, soit par lui seul, soit en collaboration, et toujours remarquables par les soins

et la précision qu'il y apportait. On connaît ses recherches sur les fossiles crétacés de la Belgique, ainsi que ses études sur la stratigraphie du massif cambrien de Stavelot.

Mais, ce que nous devons rappeler surtout, à cause de leur importance scientifique et pratique à la fois, ce sont les admirables mémoires de Forir sur le nouveau bassin houiller de la Campine. Plus que tout autre, il contribua à la connaissance géologique de ce bassin ; aussi, une des plus puissantes sociétés constituées pour exploiter les richesses minérales de cette partie de notre pays, la Société des Charbonnages de Beeringen, s'était-elle attaché ce savant à titre de géologue conseil.

Henri Forir nous a quitté à un moment où nous comptons plus que jamais sur l'admirable vigueur de son intelligence et sur son incomparable activité pour le voir continuer les puissants travaux qu'il avait commencés. Ses collègues et ses élèves ne l'oublieront pas ; ils lui conserveront, en souvenir, la respectueuse affection que méritait cet homme d'une science si élevée et d'une si franche bonté !

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1906-1907

POPULATION

Le nombre des étudiants inscrits au rôle s'est élevé, pendant l'année académique écoulée, à 2393, soit une augmentation de 180 sur celui de l'année précédente.

Ces élèves se répartissent entre les cinq Facultés de la manière suivante :

Faculté de phil. et lettres, 157 élèves, dont 74 nouveaux (1)			
» de droit . . .	292	» » 83	»
» des sciences . .	272	» » 131	»
» » » (cand.ing.)	805	» » 429	»
» de médecine. .	189	» » 3	»
» technique. . .	678	» » 117	»
Total.	2,393	937	»

Les Ecoles spéciales ont une population de 1483 élèves.

Des 292 élèves de la Faculté de droit, 116 appartiennent à l'Ecole spéciale de commerce annexée à la dite Faculté.

Parmi ces 2393 élèves, 1299 sont belges et appartiennent à nos diverses provinces dans les proportions suivantes :

(1) C'est à dire inscrits pour la première fois à l'Université.

Province d'Anvers	19
» de Brabant.	84
» de la Flandre occidentale	7
» de la Flandre orientale.	12
» de Hainaut	101
» de Liège	863
» de Limbourg	75
» de Luxembourg	61
» de Namur	77
	<hr/>
Total.	1299

1094 sont originaires des pays suivants :

Allemagne	16
Angleterre	4
Autriche	5
Brésil	8
Bulgarie	28
Chili	2
Chine	18
Colombie.	3
Cuba	1
Egypte	3
Espagne	48
Etats-Unis d'Amérique	3
France	35
Grand-Duché de Luxembourg	24
Grèce	17
Iles Canaries	2
Ile de Chio (Grèce).	1
Iles Philippines.	2
Ile de Sardaigne	1
Italie	68
Java	3
Mexique	1
	<hr/>

A reporter 293

	Report	293
Norwège		2
Paraguay		3
Pays-Bas		20
Pérou		1
Perse		1
Pologne		146
Portugal		3
Roumanie		64
Russie		539
Serbie		2
Sibérie		2
Suède		1
Suisse		2
Tunisie		1
Turquie d'Asie		7
» d'Europe		5
Uruguay		2
	Total	1094

L'Université a compté parmi ses élèves, aux cours de l'année écoulée 71 femmes, dont 15 belges et 56 étrangères. Ces étrangères appartiennent 93 à la Russie, 10 à la Pologne, 1 à la France, 1 à la Roumanie et 1 aux Etats-Unis d'Amérique.

La mort nous a enlevé, dans le courant de l'année académique, plusieurs élèves :

MM. Kossowski Venceslas, Domanski Thadée, Wali-gorski Gabriel, élèves de la première année du grade de candidat ingénieur ;

Drissen Camille, élève de la 3^e année des mines ; Lévitine Joseph, de la 3^e année des électriciens ; Mademoiselle Rosenthal Pecha, de la 1^{re} année de candidature en sciences naturelles ; Mademoiselle Gourevitch Marie, de la 4^e année des électriciens.

L'Université s'est associée au deuil qui a frappé les

familles de ces infortunés jeunes gens ; elle leur envoie l'expression de ses plus sympathiques condoléances.

Examens pour les grades académiques

1230 élèves ont pris inscription pour les examens devant les facultés pendant les deux sessions de l'année académique 1906-1907.

1189 élèves ont été examinés.

- 832 » ont été admis, dont :
- 29 » avec la plus grande distinction ;
- 101 » avec grande distinction ;
- 170 » avec distinction ;
- 532 » d'une manière satisfaisante.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

A. — Faculté de philosophie et lettres.

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| MM. | 3. Delatte, A., de Ville-en-Hes- |
| 1. Mouton, A., de Liège. | baye. |
| 2. Charlier, G., de Huy. | |

B. — Faculté de droit.

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| MM. | 3. Thonon, P., d'Aywaille. |
| 1. Philippart, M., de Bastogne. | 4. Hauseux, G., de Verviers (1). |
| 2. Graulich, L., de Verviers. | 5. Neys, M., de Liège (1). |

C. — Faculté des sciences.

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| MM. | 5. Delcourt, Ed, de Pont-à- |
| 1. Albert, F., de Tongres. | Celles. |
| 2. Fredericq, H., de Liège (1). | 6. Focquet, F., de Liège. |
| 3. Risack, M., de Cheratte. | 7. Frey, M., de Zolynia. |
| 4. Baras, J., de Dommartin. | 8. Musyck, J., de Tongres. |
| | 9. Nollet, J., de Liège. |

D. — Faculté de médecine.

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| MM. | 3. Malaise, J., de Rocour. |
| 1. Hoven, H., de Liège. | 4. Courard, H., de Herstal. |
| 2. Loneux, J., de Wegnez. | 5. Etienne, G., de Huy. |

(1) MM. Hauseux, Neys et Fredericq ont obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| 6. Waucumont, R., de Petit-Rechain. | 7. Fitschy, P., de Liège. |
| | 8. Alexandre, N., de Tongres. |

E. — Faculté technique.

M. Desoer, J., de Liège.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction, sont :

A. — Faculté de philosophie et lettres.

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| MM. | 7. Hoornaert, P., de Liège. |
| 1. Delhaxhe, M., de Liège. | 8. Henen, P., de Namur. |
| 2. Braas, A., de Verviers. | 9. Nihard, R., de Seraing. |
| 3. Delcominette, H., de Strée | 10. Gillet, J., de Hasselt. |
| 4. de Rasquinet, H., de Liège. | 11. Janne, X., de Liège. |
| 5. Dubois, W., de Sprimont. | 12. Schaltin, J., de Herck-la-Ville. |
| 6. Tombeur, R., de Gand. | |

B. — Faculté de droit.

- | | |
|--|---|
| MM. | 7. Gulikers, E., de Perwez. |
| 1. Müsch, J., de Liège. | 8. Laurend, M., de Fraineux |
| 2. Collignon, Th., de Flémalle-Grande. | 9. Léonard, H., d'Annevoie. |
| 3. Poncellet, N., de Liège. | 10. Misson, E., de Marche. |
| 4. Servais, L., de Liège. | 11. Mons, Ch., de Liège. |
| 5. Dolphens, G., de Verviers. | 12. Sohier, A., de Liège. |
| 6. Dumoulin, M., de Liège. | 13. Orban-de-Xivry, H., de Bruxelles (1). |

C — Faculté des sciences.

- | | |
|--|------------------------------------|
| MM. | |
| 1. Dubois, M., de Verviers. | 14. Decraene, M., de Namur. |
| 2. Lemaire, F., de Jupille. | 15. Delsemme, P., de Liège |
| 3. Janne, H., de Liège. | 16. Sepulchre, M., de Liège. |
| 4. Pieters, E., de Weiswampach. | 17. Spring, H., de Liège. |
| 5. Roselier, E., de Limont (1). | 18. Anciaux, H., de Morlanwelz. |
| 6. Naniot, C., de Bastogne. | 19. Bourguet, A., de Spa. |
| 7. Meunier, M., de Quevaucamps. | 20. Coureaux, A., de Herve. |
| 8. Destinez, G., de Liège. | 21. Deladrière, G., de Neufvilles. |
| 9. M ^{lle} Jenot, F., de Liège. | 22. Delsemme, T., de Beyne-Heusay. |
| 10. Capelle, G., de Dinant. | 23. Foubert, Ch., de Nivelles. |
| 11. Delforge, J., de Liège. | 24. Ladot, J., de Liège. |
| 12. Joassart, N., de Liège. | 25. Leroy, L., d'Andenelle. |
| 13. Remy, Ch., de Liège. | 26. Losseau, Ch., de Thuin. |

(1) MM. Orban de Xivry et Roselier ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

- | | |
|---|--------------------------------|
| 27. Mercenier, M., de Liège. | 29. Raick, A., de Liège. |
| 28. Mönning, G., de Molenbeek-Saint-Jean. | 30. Thomas, P., de Kessel-Loo. |
| | 31. Vasseur, P., de Wasmes. |

D. — Faculté de médecine.

- MM.
- | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Delava, E., de Warnant-Dreye. | 16. Corin, G., de Malstath-Burbach. |
| 2. Liagre, Ch., de Liège. | 17. Detroux, L., de Harzé. |
| 3. Dossin, F., de Liège. | 18. Mottouille, L., de Bomal-Brabant. |
| 4. Dossin, M., de Liège. | 19. Schwers, H., de Liège. |
| 5. Nulens, J., de Fouron-le-Comte. | 20. Voncken, J., de Tongres. |
| 6. Verniory, L., de Namur. | 21. Couturier, P., de Hasselt. |
| 7. Warland, E., de Gouvy. | 22. Fiévé, R., de Laeken. |
| 8. Watrin, M., de Liège. | 23. Herman, P., de Liège. |
| 9. Cartier, L., de Tilleur. | 24. Pirson, A., de Huy. |
| 10. Fauconnier, H., de Liège. | 25. Mouchet, R., de Liège. |
| 11. Lecrenier, L., de Huy. | 26. Fitschy, P., de Liège. |
| 12. Marique, L., de Velaine s/S. | 27. Garin, H., de Hingeon (1). |
| 13. Muller, L., de St-Hubert. | 28. Ghuysen, J., de Wonck (1). |
| 14. Polain, M., de Liège. | 29. Vincent, C., de Seilles. |
| 15. Colvis, Oct., d'Ath. | 30. Philippart, T., de Thimister. |
| | 31. Thimister, V., de Liège. |

E. — Faculté technique.

- MM.
- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Chantraine, P., de Liège. | 6. Drogeanu, Al., de Constantza. |
| 2. Demany, P., de Liège. | 7. Duchâtelet, L., d'Estaimbourg. |
| 3. Dessales, I., de Faurœux. | 8. Cornesse, T., de Verviers. |
| 4. Guérin, M., de Jupille. | 9. De Droog, H., de Termonde. |
| 5. Van Herckenrode, Ed., de Bilsen. | 10. Evrard, H., de Liège. |

Les élèves qui ont obtenu la distinction, sont :

A. — Faculté de philosophie et lettres.

- MM.
- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| 1. Henquinez, H. de Liège. | 6. Giroul, P., de Huy. |
| 2. Delvaux, G., de Liège. | 7. Krutwig, R., de Liège. |
| 3. Desoer, H., de Liège. | 8. Mineur, E., de Grivegnée. |
| 4. de Ville, F., de Huy. | 9. Stasse, P., d'Ougrée. |
| 5. Fetweis, A., de Verviers. | 10. Dupont, E., de Liège. |
| | 11. Jungers, E., de Messancy. |

(1) MM. Garin et Ghuysen ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

12. Dabin, J., de Liège.
13. Vercruyse, H., de Courtrai.
14. Mangers, J.-B., d'Arlon.
15. Corin, A., de La Louvière.
16. Boulanger, Ch., de Charleroi.
17. Coenegrachts, H., de Vroenhoven.
18. Yernaux, J., d'Aywaille.
19. Hubaux, J., de Marcinelle.
20. Meesen, L., de Tongres.
21. Schillings, F., de Fauquemont.
22. Faider, P., de Liège.

B. — Faculté de droit.

- MM.
1. Delbovier, M., de Jemeppe-sur-Meuse (1).
 2. Dolphen, J., de Verviers.
 3. Janne, X., de Liège.
 4. Méan, F., de Liège.
 5. Stasse, A., de Liège.
 6. Wégimont, E., d'Olne.
 7. Albert, P., de Tongres.
 8. Dessart, P., de Flémalle-Haute.
 9. Goffin, A., de Moha.
 10. Leroux, Léon, de Bellaire.
 11. Tasset, P., de Liège.
 12. Verstraeten, Ch., de Maeseyck.
 13. Crespin, Ch., de Stavelot.
 14. Demarteau, J., de Liège.
 15. Humblet, A., de Villettes-Bra.
 16. Juste, O., de Haine-Saint-Pierre.
 17. Pirlot, A., de Liège.
 18. Polet, G., de Paifvè.
 19. Schnorrenberg, A., de Liège.
 20. Tahon, R., de Liège.
 21. de Sélys-Fanson, F., de Moxhe.
 22. Eich, G., de Liège.
 23. Hault, P., de Soumagne.
 24. Hoornaert, A., de Liège (1).
 25. Lefebvre, E., de Calais.
 26. Moris, Ch., de Malines.
 27. Renier, J.-B., de Waremme.
 28. Schindeler, E., de Liège.
 29. Ernst, G., de Bruxelles.
 30. Hault, F., de Liège.
 31. Massa, T., de Verviers.
 32. Lambotte, L., de Neufchâteau.
 33. Hauben, L., de Bilsen.

C. — Faculté des sciences.

- MM.
1. Bernard, C., de Haccourt.
 2. Crahay, A., de Cornesse.
 3. Firket, P., de Liège.
 4. Iserentant, H., d'Ayeneux.
 5. Schwes, F., de Liège.
 6. Dolne, G., de Liège.
 7. Dupont, F., de la Louvière.
 8. Léonard, N., de Spa.
 9. Morisseaux, E., de Liège.
 10. Lycops, L., de Verviers.
 11. de Tiège, J., de Verviers (1).
 12. Féris, F., de Chevetogne.
 13. Kögel, P., de Liège.
 14. Menten, M., de Biesmes.
 15. Neveu, M., de Schaerbeek.

(1) MM. Delbovier, Hoornaert et de Tiège ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

16. Denoël, P., d'Ayeneux.
17. Lowart, C., d'Ougrée.
18. Thys, W., de St-Josse-ten-Noode.
19. Dewez, E., de Liège.
20. Galler, L., d'Angleur.
21. Joncker, G., de Dolhain.
22. Buckens, M., de Liège.
23. Devillers, G., de St-Nicolas.
24. Pignolet, P., d'Alost.
25. Claessens, H., de Fouron-le-Comte.
26. Franssen, A., de Montzen.
27. Guillissen, C., de Dison.
28. M^{lle} Lamboray, M., d'Awans-Bierset.
29. Clémeur, Ed., d'Anvers.
30. Delcombe, L., d'Arlon.
31. Delsaute, A., de Battice.
32. de Sauvage-Vercour, R., de Liège.
33. Dubois, M., de Flémalle.
34. Gilard, P., de Liège.
35. Michel, J., de St-Trond.
36. Alexandre, H., de Liège.
37. André, C., de Haccourt.
38. Bar, J., de Villers-St-Siméon.
39. Coppée, M., de Mons.
40. Cornet, E., de Cras-Avernas.
41. de Brouckère, L., de Roulers.
42. Gerard, A., de Liège.
43. Haas, R., de Charleroi.
44. Houbart, E., de Seraing-s/M.
45. Loréa, V., de Seraing.
46. Petit-Bois, H., de Morlanwelz.
47. Sohet, E., de Goesnes.
48. Verdinne, H., d'Anthée.
49. Vilain, V., de Charleroi.

D. — Faculté de médecine.

MM.

1. Schiffers, F., de Liège.
2. Bémelmans, A., de Liège.
3. Firket, P., de Liège.
4. Jamouille, L., d'Abolens.
5. Charlier, C., de Vierset-Barse.
6. Faniel, H., de Verviers.
7. Focquet, R., de Liège.
8. Jacquet, J., de Lize-Seraing.
9. Lejeune, E., de Heusy.
10. Ramet, G., de Liège.
11. Van Reeth, P., de Matagne-la-Grande.
12. Appeldoorn, J., de Tilleur.
13. Declairfayt, C., de Tellin.
14. Delville, G., de Jemeppe-s/M.
15. Lenger, R., de Liège.
16. Madenspacher, E., de Welkenraedt.
17. Rappé, E., de Wasseiges.
18. Tilmant, F., d'Ougrée.
19. Van den Dorpe, A., de Liège.
20. Dortu, J., de Liège.
21. Havard, F., de Retinne.
22. Haumann, A., de Verviers.
23. Malaise, G., de Liège.
24. Assen, O., de Helchteren.
25. Daco, J., de Liernux.
26. Delava, E., de Warnant-Dreye.
27. Delvaux, P., de Rochefort.
28. Dewaide, Th., de Soiron.
29. Hardy, A., de Gand.
30. Heintz, A., de Bastogne.
31. Istaz, Ch., de Lille-St-Hubert.
32. Lamalle, A., de Marchin.
33. Pieters, P., de Namur.
34. M^{lle} Verkoyen, E., de Hasselt.
35. Schoonbroodt, L., d'Esneux.
36. Vincent, C., de Seilles.
37. Brouhon, M., de Seraing.
38. Dumont, Ed., de Flémalle-Grande.

E. — **Faculté technique.**

- MM.
- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1. De Droog, H., de Termonde. | 12. Ghyse, L., de Liège. |
| 2. Miermont, J., de Chênée (1). | 13. Misson, J., de Spa. |
| 3. Duferremont, U., de Houdeng-Goegnies. | 14. Parisse, M., de Liège. |
| 4. Dumont, H., de Verviers. | 15. Pieters, J., de Haut-Bellain. |
| 5. Eloy, U., d'Angleur. | 16. Burgeon, Ch., de St-Gilles. |
| 6. Kirsch, L., de Liège. | 17. de Marneffe, A., de Liège. |
| 7. Ledoux, A., de Tirlemont. | 18. Duquenne, Ch., de Liège. |
| 8. Botilde, H., de Loncée. | 19. Gaillard, G., de Mariakerke. |
| 9. Comhaire, H., de Seraing. | 20. Gosséries, A., d'Erquelines. |
| 10. Docquier, P., de Hannut. | 21. Leroy, E., de Moha. |
| 11. Dupont, F., de La Louvière. | 22. Massin, A., de Montegnée. |
| | 23. Monjoie, J., d'Assesse. |
| | 24. Schoemans, E., de Liège. |

Examens scientifiques.

37 étudiants ont subi des examens pour l'obtention de grades scientifiques conformément à l'arrêté royal du 29 juillet 1869.

30 élèves ont été admis, dont :

1 avec la plus grande distinction ;

6 avec grande distinction ;

6 avec distinction ;

17 d'une manière satisfaisante.

L'élève qui a obtenu la plus grande distinction est :

Faculté de médecine.

M. Wollmann, Eug., de Minsk.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

Faculté de droit.

- MM.
- | | |
|---|--|
| 1. Schneyer, J., de Botosani, (Roumanie). | 2. Stravolca, C., de Crajova (Roumanie). |
| | 3. Mourad Kamel, du Caire (Egypte). |

Faculté de médecine.

- MM.
- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| 1. de Souza, A., de Fernambouc. | 2. Mlle Lewartowicz, C., de Lamza. |
| | 3. Wollmann, E., de Minsk. |

(1) M. Miermont a obtenu la distinction dans deux examens différents.

Les élèves qui ont obtenu la distinction, sont :

Faculté de philosophies et lettres.

M. Petrovici, G., de Piatra (Roumanie).

Faculté de droit.

MM.

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1. Hrubes, St., de Bucarest. | 4. Rihon, M., de Flémalle-Haute. |
| 2. Stravolca, C., de Crajova. | 5. Braekers, J., de Peer. |
| 3. M ^{lle} Tritchkova, N., de Sofia. | |

Ecole spéciale de Commerce.

112 élèves ont pris inscription pour les examens de la licence en sciences commerciales, de la licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires conformément aux arrêtés royaux du 11 mai 1901, du 29 janvier 1903 et du 11 octobre 1906.

110 élèves ont été examinés ;

- | | | |
|----|---|-----------------------------------|
| 67 | » | ont été admis : |
| 2 | » | avec la plus grande distinction ; |
| 5 | » | avec grande distinction ; |
| 17 | » | avec distinction ; |
| 43 | » | d'une manière satisfaisante. |

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction sont :

MM.

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1. Genis, L., de Schaerbeek. | 2. Neujean, E., de Verviers. |
|------------------------------|------------------------------|

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

MM.

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. Schmits, H., de Hodimont. | 3. Charine, V., de Moscou. |
| 2. Diptchikoff, Ch., de Sevlievo. | 4. Hennin, E., de Verviers. |
| | 5. Bourseaux, L., de Liège. |

Les élèves qui ont obtenu la distinction, sont :

MM.

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 1. Muller, J., de Herstal. | 3. Dimitrescu, G., de Bucarest. |
| 2. Lipowski, G., de Sendichoff. | 4. Mandeff, St., de Sevlievo. |
| | 5. Forget, E., d'Athus. |

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 6. Bergmans, Ch., d'Aix-la-Chapelle. | 13. Wéry, Th., de Waremmé |
| 7. Courtejoie, F., de Stavelot. | 14. Wauters, Ch., de Bressoux. |
| 8. Leyboff, L., de Lozoweur. | 15. Zakrzewsky, M., de Mizczonow. |
| 9. Biquet, C., de Liège. | 16. Renaville, A., de Verviers. |
| 10. Braekers, Is., de Peer. | 17. Murgescu, A., de Rimnicu-Sarat. |
| 11. Ledent, G., de Liège. | |
| 12. Plucker, F., de Liège. | |

Écoles spéciales. Examens scientifiques.

A. — Faculté des sciences.

329 élèves ont pris inscription pour les examens de passage.

- 324 ont été examinés ; 204 ont été admis, dont :
- 2 avec la plus grande distinction ;
 - 13 avec la grande distinction ;
 - 40 avec distinction ;
 - 149 d'une manière satisfaisante.

Ont obtenu la plus grande distinction :

MM.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1. da Fonseca, Francisco, de Saint-Paul. | 2. Constantinesco, Michel, de Roman. |
|--|--------------------------------------|

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

- | | |
|---|---|
| 1. Pienkowski, Etienne, de Mynoa. | 8. Rosenzweig, Avram, de Craïova. |
| 2. Chechelovsky, Sapri, de Bezeznegowaty. | 9. Philipescu, Demetre, de Buzeu. |
| 3. Stoux, Erich, d'Odessa. | 10. Fourdin, Albert, d'Ath |
| 4. Bagaturiantz, Rouben, de Schoucha. | 11. Luyten (Arts), Lucien, de Namur. |
| 5. Leurquin, Ch., d'Avennes. | 12. Lepersonne, Henri, de Val-S ^t -Lambert |
| 6. Wassilieff, Georges, de Moscou. | 13. Fischer, Adolphe, Esch-sur-l'Alzette. |
| 7. Hames, Edouard, de Wiltz (Gd-Duché). | |

Ont obtenu la distinction :

- MM.
1. Bourstein, Moïse, de Bilsk.
 2. Théodor vel Toder, Beer de Talsen.
 3. Vidret, Israël, de Nicolaïeff.
 4. Bergmann, Maurice, de Riga.
 5. Fourman, Girche, de Mozir.
 6. Borotschin, Israël, d'Odessa.
 7. Philippe, Armand, de Trazegnies.
 8. Gologorsky, Wolff, d'Odessa.
 9. Openchowski, Georges, de Kharkoff.
 10. Botsmann, Alba, de Kaminetz.
 11. Abkine, Elias, de Lodz.
 12. Corin, Arthur, d'Ougrée.
 13. Petroff, Paul, de Lovetch.
 14. Pomper, Ignace, de Varsovie.
 15. Gessen, Alexandre, de Nicopol.
 16. Davidovitch, Alexandre, de d'Ekaterinoslav.
 17. Mirkine, Evsey, de Monastivschina.
 18. Safonoff, Nikita, d'alta.
 19. Novitzky, Léon, de Deretchine.
 20. Frenay, Maurice, de Schaerbeek.
 21. Mlle Lourié, Catherine, de Kalouga.
 22. Lipski, Woulf, de Varsovie.
 23. Liou, Wien Taeng, de Sze Tchueng.
 24. Barabasch, Léon, de Chabno.
 25. Geisler, Wladylaw, de Varsovie.
 26. Rojas, Demetrio, de Copiapo.
 27. Loo, Pao Yng, de Han-Kéou.
 28. Marini, Marino, d'Ascoli Piceno.
 29. de Coubertin, Bernand Frevy, de Pau.
 30. Lifchitz, Naoum, de Tchercokoff.
 31. Beaufort, Charles, de Liège.
 32. Barreiro, Ramon, de Vitoria.
 33. Diamantopoulos, Dimitrios de Volo.
 34. Ziembinski, Stanislas, de Cracovie.
 35. Knaff, Jules, de Larochette.
 36. Gorkiewicz, Eugène, de Schekotring.
 37. Petrovski, Boris, d'Odessa.
 38. Vidret, Israël, de Nicolaïeff.
 39. Plumier, Georges, de Charleroi.
 40. Gillet, Florent, d'Andenne.

B. — Faculté technique.

193 élèves ont pris inscription pour les examens de passage :

178 ont été examinés ; 108 ont été admis dont :

11 avec grande distinction ;

19 avec distinction ;

78 d'une manière satisfaisante.

192 élèves se sont présentés à l'examen final ; 144 ont été diplômés, savoir :

22	en	qualité	d'ingénieur	des	mines	(1) ;
5	»	»	»	»	»	chimiste ;
1	»	»	»	»	»	chimiste-électricien ;
20	»	»	»	»	»	mécanicien ;
96	»	»	»	»	»	électricien ;

dont 3 avec la plus grande distinction ;

8 avec grande distinction ;

42 avec distinction ;

91 d'une manière satisfaisante.

Ont obtenu *la grande distinction* :

MM.	6. Boileau, Charles, de Besançon.
1. de Karasinski, Léon-Stanislas, de Varsovie.	7. Chadzinski, Alexandre, de Roek.
2. Kuntziger, Jean, de Liège.	8. Janin, Ferdinand, de Lyon.
3. Kossowoï, Hirche, de Vilkomir.	9. Dobrovolsky, Marie, de Kichineff.
4. Dangel, Joseph, de Varsovie.	10. Wodowosow, Michel, de Nikolaïeff.
5. Rozdkiewicz, Georges, de Varsovie.	11. Malès, Jacques, de Mikaileni.

Ont obtenu *la distinction* :

MM.	10. Makowski, Stéphane, de Kisielnitza.
1. Salas-Lopez, Francisco, de Saltillo.	11. M ^{me} Vichniak-Mandelberg, Bella, de Kiew.
2. Frycz, Félix, de Probolowice.	12. Notkine, Joseph, de Kritchew.
3. Solomos, Jean, d'Odessa.	13. Kirchner, Eugène, d'Odessa.
4. Garcia de Vinnesa, Augel, de Bujalance.	14. Zwilling, Marc, d'Odessa.
5. Kerzine, Nicolas, de Moscou.	15. Cluttenbüek, Bernard-Valentin, de Stow-Market.
6. Kinaux, Alfred, de Bruxelles.	16. Rivoire, Henri, de Vienne (Isère).
7. Swampa, Auguste, de Spoleto.	17. Halpérine, Hillel, de Regitza.
8. Gobbe, Adhémar, de Roux.	18. Macinforte, Jules, d'Ancône.
9. Collette, Maurice, de Huy.	

(1) Indépendamment de ce nombre, 59 élèves ont obtenu le grade légal d'ingénieur civil des mines.

Ont été diplômés avec la plus grande distinction :

MM.

1. Pilotti, Camille, de Rome.
2. de Karazinski, Léon-Stanislas, de Varsovie.
3. Lepersonne, Octave, de Val-St-Lambert.

Avec grande distinction :

MM.

1. Refik, Mehmed, de Preveza.
2. Avdjiéff, Boris, de Sliven.
3. Dickmann, Edmond, d'Anderslecht.
4. Costantini, Innocenzo, d'O-nino.
5. Prini, Alberto, de Malaga
6. Fesch, Léon, de Liège.
7. Drumaux, Paul, de Hasselt.
8. de Bothezat, Georges, de St-Pétersbourg.

Avec distinction :

MM.

1. Jamotte, Georges, de Namur.
2. Thomson, Fernand, de Liège.
3. Nersesoff, Léon, de Signak.
4. Pistorelli, Franç., de Padova.
5. Conti, Pierre, de Villaga.
6. Bucci, Eugène, d'Andria.
7. Sombé, Alex, de Grodny.
8. Tassiaux, Octave, de Schaltin.
9. Lafontaine, Lambert, de Thimister.
10. Defize, Paul, de Liège.
11. Vienne, Georges, d'Ath.
12. Lenglez, Marcel, de Poperinghe.
13. Zombé, Raphael, de Vladicaucase.
14. Leblanc, Charles, de Liège.
15. Melon, Pascal, de Latinne.
16. France, Antoine, d'Amo-ninnes.
17. Brasseur, Octave, de Charleroi.
18. Nollet, Gustave, d'Oisy.
19. Velghe, Léon, de Bruxelles.
20. Carlier, Albert, de Molenbeek-St-Jean.
21. Houbaer, Emile, de Jemeppe.
22. Crosti, Carlo, de Turin.
23. Laroza, Enrique, de Lima.
24. André, Henri, de Deutsch-Oth.
25. Ficsinesco, Théodore, de Rotopaneshiti.
26. Dessila, Virgile, de Vaslui.
27. Humblet, Gustave, de Huy.
28. Alimanestiano, Virgile, d'Alimanestj.
29. Gounaris, Elie-P., d'Athènes.
30. Goffart, René, de Seraing.
31. Deflandre, Jacques, de Saueheid.
32. Touron, Fernand, de Marchin.
33. Génard, Jules, de Gilly.
34. Blum, Tobias, de Gombin.
35. Kotz, Victor, de Choura.
36. Soret, Jules, de Herve.
37. Benedetti, Tullio, de Pescia.
38. Pantaléo, Lewys, de Naples.
39. Groza, Alexandre, de Stawitchtche.
40. Leibmann, Isaak, de Poti.
41. Decynsz, Georges, de Varsovie.
42. Bobr, Victor, de Varsovie.

Concours universitaire pour 1905 - 1907.

Les concurrents désignés ci-après, ayant obtenu au moins les trois cinquièmes du maximum des points attribués par le jury à chacune des deux épreuves du concours, ont été proclamés :

1^o Premier en *philologie romane*, avec 90 points sur 100, M. THOMAS Lucien, né à Liège, reçu docteur en philosophie et lettres (groupe : philologie romane) par l'Université de cette ville, le 17 octobre 1904 ;

2^o Premier en *hygiène*, avec 95 points sur 100, M. SCHWERS Henri, né à Liège, candidat en médecine, chirurgie et accouchements, élève de l'Université de Liège ;

3^o Premier en *médecine légale*, avec 165 points sur 200, M. WELSCH Henri, né à Liège, reçu docteur en médecine, chirurgie et accouchements par l'Université de cette ville le 15 juillet 1905.

Bourses de voyage.

Concours de 1906.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a classé dans l'ordre suivant les jeunes gens désignés ci-après qui ont subi les épreuves du concours :

I. Docteurs en philosophie et lettres :

2^o M. GERARD Emile, né à Tournai.

II. Docteurs en droit :

2^o M. HENRION Gaston, né à Jupille.

V. *Docteurs en médecine, chirurgie et accouchements :*

- 1^o M. WEEKERS LÉO, né à Malines ;
4^o M. LISIN Fernand, né à Les Avins ;
6^o M. HUMBLET Max, né à Termonde ;
9^o M^{lle} FASSIN Louise, née à Tihange.

VII. *Ingénieurs :*

M. WILDIERS Alexandre, né à Anvers, reçu ingénieur civil des mines par l'Université de Liège.

L'Université enregistre avec bonheur les succès de ses anciens élèves ; elle les félicite chaleureusement et exprime l'espoir de les voir marcher à de nouveaux triomphes.

Nominations et changements d'attributions.

Par arrêté royal du 25 octobre 1906, M. Snyers Paul, professeur extraordinaire à la Faculté de médecine, a été promu au rang de professeur ordinaire.

Par des arrêtés royaux du 30 octobre 1906, M. Kurth Godefroid, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, a été déclaré émérite ;

M. Hamélius Paul, chargé de cours, a été chargé de faire, en remplacement de M. Kurth, le cours de Notions sur les principales littératures modernes ;

M. Closon Jules, docteur en philosophie et lettres, a été chargé de faire le cours d'histoire politique du moyen-âge et les exercices qui s'y rattachent, en remplacement de M. Kurth ; et

M. Vanderlinden, chargé de cours, en remplacement du même, le cours de diplomatique du moyen-âge.

Par des arrêtés royaux du 11 décembre 1906 :

1° M. Lohest Max a été chargé de faire, à l'Ecole spéciale de commerce, le cours de géographie physique (éléments de géologie) ;

2° M. Halkin J., le cours d'ethnographie ;

3° M. Mahaim E., le cours de principes de la statistique, le cours de principe du droit international privé, le cours de législation et règlements consulaires, le cours de statistique et de politique commerciale ;

4° M. Dejace Ch., le cours d'histoire contemporaine du commerce et de l'industrie, le cours d'économie politique (matières spéciales) ;

5° M. Firket Ch., le cours d'hygiène coloniale ;

6° M. Prost E., le cours de produits commerçables, naturels et fabriqués ;

7° M. Crahay E., le cours d'éléments du droit constitutionnel belge.

8° M. Orban O., le cours de principes généraux du droit, le cours de législation comparée des transports et douanes et de législation industrielle.

Il a été chargé, en outre, de la direction du bureau commercial pratique.

9° M. Bréda L., le cours d'outillage commercial et maritime ;

10° M. Van der Smissen Ed., le cours de Science des finances publiques ;

11° M. De Craene G., le cours de droit commercial terrestre ;

12° M. Nihoul Ed., le cours d'introduction à l'étude des produits industriels et commerçables (chimie, physique, sciences naturelles) ;

13° M. Schneider G., le cours de comptabilité et d'opérations financières ;

14° M. Notermans A., le cours d'exercices de rédaction et de correspondance commerciales en langues française, flamande, allemande et anglaise ;

15° M. Muller V., le cours de documentation industrielle, commerciale et consulaire (étude comparée exercices pratiques). Il a la direction des travaux pratiques relatifs à la rédaction du rapport sur la situation économique d'un pays.

16° M. H. Lonay, le cours de cultures coloniales ;

17° M. P. Bure, le cours de transports et constructions coloniales et de topographie coloniale.

Par un arrêté ministériel du 12 décembre 1906, MM. Nihoul Ed., Schneider G. et Notermans A. ont été autorisés à prendre le titre de professeur à l'École spéciale de commerce.

Par arrêté ministériel du 3 janvier 1907, MM. A. Lemaire, professeur ordinaire à la Faculté de droit et A. Gilkinet, professeur ordinaire à la Faculté de médecine, ont été nommés membres du Conseil de perfectionnement de l'Enseignement supérieur pour la période 1907-1910.

Un arrêté ministériel du 5 juillet 1907 a autorisé M. O. Calay, à faire un cours facultatif de sténographie à l'École spéciale de commerce.

Par un arrêté royal du 5 août 1907, M. A. Gravis, professeur ordinaire à la Faculté des sciences, a été nommé secrétaire du Conseil pour l'année académique 1907-1908.

Aux termes de deux arrêtés royaux du 1^{er} octobre 1907, MM. Holzer Henri, professeur ordinaire à la Faculté technique, et Demarteau Joseph, ancien directeur de l'École normale des humanités, chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres avec rang de professeur

ordinaire, ont été déclarés émérites et déchargés de leur enseignement.

Distinctions honorifiques.

Par des arrêtés royaux du 27 mars 1907, ont été promus :

1° au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold, MM. V. DWELSHAUVERS-DERY, professeur émérite et ancien recteur ; G. GALOPIN, professeur ordinaire et ancien recteur ; G. KURTH, professeur émérite et directeur de l'Institut historique belge à Rome ; O. MERTEN, professeur ordinaire et ancien recteur ; W. SPRING, professeur ordinaire.

2° au grade d'officier du même ordre, MM. H. FRANCOU, E. HUBERT, CH. MICHEL, L. DE KONINCK, L. FREDERICQ, A. GILKINET, P. NUEL, professeurs ordinaires.

Par un arrêté royal de la même date, ont été nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold : MM. L. PARMENTIER, J. WALTZING, M. WILMOTTE, P. CESARO, F. FRAIPONT, CH. JULIN, J. KRUTWIG et M. LOHEST, professeurs ordinaires.

M. P. BELLEFROID, chargé de cours à la Faculté de droit, a été nommé membre correspondant de l'Académie royale flamande de Belgique.

Distinctions étrangères.

M. MERTEN, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, ancien recteur, a été nommé chevalier du Double Dragon de l'ordre impérial de Chine.

M. WILMOTTE, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, MM. P. TROISFONTAINES et F. HENRIJEAN, professeurs ordinaires à la Faculté de médecine, ont été nommés chevaliers de l'Ordre de la Légion d'honneur de France.

M. F. PUTZEYS, professeur ordinaire à la Faculté de médecine, a reçu la Croix de St-Stanislas de Russie.

M. A. GRAVIS, professeur ordinaire à la Faculté des sciences, directeur du Jardin Botanique, a été nommé officier de l'ordre du Mérite agricole de France.

M. V. F. DWELSHAUVERS, répétiteur, a été nommé chevalier de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique.

Publications.

L'activité scientifique du corps professoral et du personnel attaché aux divers services universitaires s'est particulièrement manifestée au cours de cette année par de nombreuses et importantes publications.

Dans la Faculté de philosophie et lettres.

M. O. Merten. — *L'état présent de la philosophie.* (1 vol. in-12, 118 pp. Paris, Amat. Namur, Wesmael)

M. V. Chauvin. — 1. *Les Juifs d'Espagne.* (Sommaire de quatre leçons faites à la salle académique en janvier et février 1907.)

2. *Notes pour l'histoire de l'imprimerie à Constantinople.* (ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN, 1907, pp. 255-262.)

3. *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes* publiés dans l'EUROPE CHRÉTIENNE de 1810 à 1885. Liège, Vaillant-Carmanne, et Leipzig, O. Harrassowitz, 1907, t. X. (LE CORAN ET LA TRADITION.) Ouvrage couronné par l'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. (Prix Delalande-Guerineau et Prix Saintour) et subventionné par la DEUTSCHE MORGENLAENDISCHE GESELLSCHAFT.

4. Collaboration : MUSÉON, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE, REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, REVUE AFRICAINE, etc.

M. E. Hubert. — 1. *Les Pays Bas espagnols et la République des Provinces-Unies, depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht (1648-1713). La question religieuse et les relations diplomatiques.* Bruxelles, Lebègue, in-4°, 481 pp. (t. II des MÉMOIRES DE LA CLASSE DES LETTRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.)

2. Collaboration à la REVUE HISTORIQUE de Paris, t. XCIII, XCIV, XCV.

3. Collaboration aux JAHRESBERICHTE DER GESCHICHTS-WISSENSCHAFT de Berlin, t. XXVIII.

4. Sous presse : *Les protestants du duché de Limbourg au XVIII^e siècle.* (MÉMOIRES DE LA CLASSE DES LETTRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, coll. in-4°.)

5. Id. *Le XVIII^e siècle belge. Règnes de Joseph II et de Léopold II.* (MODERN HISTORY, publiée par l'Université de Cambridge.)

M. H. Francotte. — 1. *Etude sur le système des impôts dans les cités et les royaumes grecs.* (MUSÉE BELGE, t. XI.)

2. *Le tribut des alliés d'Athènes.* (IBID.)

3. Comptes rendus dans le BULL. BIBLIOGR. ET PÉDAG. DU MUSÉE BELGE.

M. M. Wilmotte. — 1. *La Belgique morale et politique,* édition du soixante-quinzième anniversaire, Bruxelles, Weissenbruch, 344 pp. in-12, 1906.

2. *Trois semeurs d'idées.* Paris, Fischbacher, 357 pp. in-12, 1907.

3. *Les sciences morales en Belgique (1830-1905),* dans LA NATION BELGE. Bruxelles et Liège, 1906.

4. *La crise du parti catholique en Belgique.* (LA GRANDE REVUE de Paris, 25 avril 1907.)

5. *Un ami de la France : G. A. Van Hamel.* (LA GRANDE REVUE, 25 juin 1907.)

6. *Jean-Jacques Rousseau et ses derniers critiques*. (REV. DE BELGIQUE, 15 juillet et 15 novembre 1907).

7. *L'influence allemande en Belgique*. (LA GRANDE REVUE de Paris, 1^{er} octobre 1907.)

8. Direction du MOYEN-AGE (Paris) et de la REVUE DE BELGIQUE (Bruxelles.)

M. J. **Waltzing**. — 1. *T. Macci Planti Trinummus*. In usum lectionum suarum eddit J. P. Waltzing. Louvain, Charles Peeters, 1907.

2. *Les trois pièces d'argent*, comédie de Plaute, traduction littérale, publiée par J. P. Waltzing. Louvain, Charles Peeters, 1907.

3. *Minucius Felix. Le Codex Parisinus 1661*. (MUSÉE BELGE, 1907, IV^e livr.)

4. *Rapport à l'Académie royale de Belgique sur le Concours annuel de 1907. Sixième question*. (BULL. DE L'ACAD. ROYALE DE BELGIQUE, mai 1907.)

5. *G. Landgraf, Grammaire latine*, traduite en français et adaptée au programme des athénées et collèges belges. 2^e édition, publiée par J. P. Waltzing. Liège, Dessain, 1907.

6. Direction du MUSÉE BELGE, REVUE DE PHILOGIE CLASSIQUE et du BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DU MUSÉE BELGE, et collaboration à ces deux revues.

M. A. **Grafé**. — 1. *Notes de Psychologie*, 2^e édition, chez Peeters, Louvain.

2. Collaboration au BULL. BIBL. DU MUSÉE BELGE.

M. H. **Bischoff**. — 1. *Belgische Briefe*. (DAS LITERARISCHE ECHO, HALBMONATSSCHRIFT FÜR LITERATURFREUNDE. Berlin, Jahrgang VIII, pp. 284, 1033, 1679 et suiv.)

2. *Unsere dritte Nationalsprache. Ihre Geschichte und ihre Rechte*. (Association belge des professeurs de langues

vivantes. Premier Congrès tenu à Gand du 18 au 22 septembre 1906. Compte rendu. Gand, Hoste, 1907, pp. 147-160.)

3. *Flugblätter herausgegeben vom deutschen Verein für die Provinz Lüttich.* (Aubel, J. Willems, 1906. 3 numéros Anonyme.)

4. Articles divers et comptes rendus dans: BULL. BIBL. DU MUSÉE BELGE, REV. DE L'INSTR. PUB., ZEITSCHR. DES ALLGEM. DEUTSCH. SPRACHVEREINS, ARCHIV FÜR LEHRERBILDUNG, ZEITUNG FÜR LITERATUR, KUNST U. WISSENSCH. (Beilage des hamburgischen Correspondenten), DEUTSCHE ERDE (Zeitschrift für Deutschkunde), LIT. ECHO, etc.

M. E. Sigogne, chargé de cours. — *Synthèse évolutive.* (BELGIQUE ART. ET LIT., juillet 1907.)

M. Fierens-Gevaert, chargé de cours. — 1. *La Peinture à l'Exposition de Liège 1905.* (Dans la revue: les ARTS ANCIENS DE FLANDRE, 1906, Bruges.)

2. *Le Brabant.* (Dans NOTRE PAYS, ouvrage publié sous le patronage du gouvernement. Os. Schepens, éd., pp. 149 à 165, ill. de MM. Cassiers, de Groux, Delaunois, Gilsoul, Michel, Stroobant, Titz, Wytsman, etc.)

3. Discours à la *Fête des Arbres* d'Anvers, 1906. (Brochure publiée par l'administration communale d'Anvers avec traduction flamande.)

4. Discours à la *Fête des Arbres* de Wenduyne-sur-Mer. (L'ART MODERNE, septembre 1906)

5. *Figures et sites de Belgique.* (Ch. de Coster, Guido Gezelle, les Trois Villes Sœurs, Waterloo légendaire, etc. 1 vol. de 185 pp., Van Œst et Cie, éd., Bruxelles.)

Collaboration aux ARCHIVES BELGES, au SAMEDI, etc.

M. M. Laurent, chargé de cours. — 1. Comptes rendus dans la REV. DE L'INST. PUB., les ARCHIVES BELGES.

2. Publication de monuments inédits dans le BULL. DE L'INST. ARCHÉOL. LIÉGEOIS (CHRONIQUE ARCHÉOL.).

M. **J. Capart**, chargé de cours. — *Une chambre funéraire de la VI^e dynastie aux Musées Royaux du Cinquantenaire.*

M. **H. Vander Linden**, chargé de cours. — 1. *Rapport du jury chargé de juger la 12^e période (1901 à 1905) du concours quinquennal d'histoire nationale.* (Voyez MONITEUR du 29 juin 1906, n^o 180.)

2. *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens, Portugal et Espagne* (en collaboration avec M. Ch. Dellannoy, professeur à l'Université de Gand.) Ouvrage ayant obtenu le prix du Roi.

3. Collaboration aux ARCH. BELGES, à la REV. DE L'INSTR. PUBLIQUE, à la DEUTSCHE LITERATURZEITUNG, au MUSEUM, etc.

M. **P. Hamélius**, chargé de cours. Collaboration aux revues suivantes :

- a) REV. DE L'INSTR. PUBL. ; b) LE MUSÉE BELGE ;
- c) HET BOEK.

M. **J. Mansion**, chargé de cours. — Collaboration à la REV. DE L'INSTR. PUBL. EN BELGIQUE, au MUSÉE BELGE et au MUSÉON.

M. **A. Bricteux**, chargé de cours. — 1. *L'enseignement des langues orientales*, rapport présenté au Congrès de Mons.

2. Leçon d'ouverture du cours de langue persane au Cercle Polyglotte de Bruxelles.

3. Syllabus de trois leçons sur la Perse contemporaine, faites à la Salle Académique en 1907.

4. *Au Pays du Lion et du Soleil.* (paraît dans le BULL. DE LA SOC. BELGE D'ÉTUDES COLON., depuis avril 1907.)

5. Collaboration au MOUV. SOC. INTERN. et à divers journaux.

Dans la Faculté de Droit.

M. G. Galopin. — *Les biens, la propriété, et les servitudes.*
Un vol in-8°, Vaillant-Carmanne, imprimeur.

M. Ch. Dejace. — 1. *Note présentée à la Commission de réforme de l'enseignement moyen du degré supérieur, sur l'unification des programmes.* Bruxelles, Polleunis et Ceuterick.

2. Collaboration aux travaux du Conseil supérieur du travail, de la Commission de réforme de l'enseignement moyen du degré supérieur et de la Commission des accidents du travail.

M. A. Lemaire. — *Application de la compensation en matière de salaire.* (JUR. DE LA COUR D'APPEL DE LIÈGE ET DE SON RESSORT, 9 février 1907.)

M. O. Orban. — 1. Direction de la REVUE PRATIQUE DES SCIENCES COMMERCIALES, 5^e année.

2. *Le Droit constitutionnel de la Belgique.* (Maison Dessain, rue Trappé, Liège.) — Tome I. *Introduction et théories fondamentales.* (Le tome II est sous presse.)

M. P. Bellefroid, chargé de cours. — 1. *Limburgsche Tijdschriften en Dialecten.* (Uitgave der Koninklijke Vlaamsche Academie. Siffer, Gent.)

2. *Limburgsche Proza-mannen.* (Eug. Leën, Hasselt.)

Dans la Faculté des Sciences,

M. L. L. de Koninck. — 1. *Sur la solubilité et le lavage des précipités de sulfate plombique.* (BULL. SOC. CHIM. DE BELGIQUE, t. XXI, 1907, p. 141.)

2. *Sur la calcination des précipités de sulfate barytique.* (IBID., p. 116.)

3. Quelques communications de moindre importance dans le même BULLETIN.

M. P. De Heen. — 1. *Théorie des phénomènes électriques de l'atmosphère, basée sur les propriétés de l'état particulière.*

2. *La succession des étapes de l'évolution des sciences physiques et les théories hybrides modernes.*

MM. Micheels, docteur spécial en sciences botaniques et P. De Heen, professeur ordinaire. — *Note au sujet de l'action de l'ozone sur les graines en germination.* (BULL. DE L'ACAD. R. DE BELGIQUE [cl. des sciences] n° 6, 1906.)

2. *Note au sujet de l'action stimulante du manganèse sur la germination.* (BULL. DE L'ACAD. R. DE BELGIQUE [cl. des sciences] n° 5, 1906.)

×M. G. Cesàro. — 1. *Sur une nouvelle méthode de détermination des indices de réfraction. Emploi du goniomètre de Wollaston, sans adjonction d'aucun appareil spécial, pour la mesure des indices.*

×2. *Détermination du signe optique d'une substance.*

3. *Contribution à l'étude des minéraux : Diaspore (Massachusetts) : dichroïsme ; biréfringence. — Quartz du Simplon — Parisite : dimensions du primitif ; nouvelles formes. — Phosgénite : type spécial. — Augite (Vésuve) : groupement par rotation de 90° autour de la verticale. — Célestine bacillaire : direction d'allongement. — Barytine jaune : dichroïsme. — Sphène (Druntobel) : forme $\bar{3}75 = b^{1/4} d^{1/10} g^{1/5}$. — Thomsonite (Somma) : nouveau prisme dans la zone verticale. — Anatase (Kollergraben) : octaèdre $a^{3/8}$.*

×4. *Lignes incolores des lames bixaxes parallèles au plan des axes optiques.*

×5. *Prismes dodécagonaux dans la calcite de Tharandt (Saxe.)*

×6. *Valeur du rejet du centre des courbes engendrées par la*

superposition d'un biseau de quartz mobile à une lame normale à l'indice moyen, dans les différents minéraux.

7. Rapport académique sur une note de M. W. Prinz
Nouvelle forme 449 observée dans l'anatase de Nil Saint-Vincent.

N. B. — Tous ces travaux ont été publiés dans le
BULL. DE L'ACAD. ROYALE DE BELGIQUE (classe des sciences).

M. **Joseph Halkin.** — 1. *Quelques peuplades du district de l'Uelé. (Etat Indépendant du Congo.) Monographies ethnographiques. Fascicule I. Introduction, Les Ababua.* Liège, Cormaux, 1907. 155 pp. carte et planches. (Mouv. soc. INTERN., 8^e année, fasc. I, pp. 121-271.)

2. *L'enseignement de la géographie à l'Université de Liège.* Liège, Cormaux, 1907, 39 pp. (BULL. DE LA SOC. ROY. BELGE DE GÉOGR., t. XXXI, pp. 1-39 et TRAV. DU SÉMINAIRE DE GÉOGR. DE L'UNIV. DE LIÈGE, fasc. VI.)

3. *Cours d'ethnographie à l'usage des étudiants de la licence en géographie et de la licence en sciences commerciales et consulaires.*

4. Collaboration au MOUV. SOC. INTERN., au BULL. BIBL. DU MUSÉE BELGE, aux ARCH. BELGES. *Analyse et critique d'ouvrages de géographie et d'ethnographie.*

4. *Travaux du Séminaire de géographie de l'Université de Liège.* (Liège, Cormaux, 1907, fasc. VII, Duchesne, *L'enseignement des projections cartographiques.*)

M. **H. Lonay**, conservateur à l'Institut botanique. —

1. *Les cultures coloniales au point de vue international.* (Rapport présenté au VII^e Congrès international d'agriculture tenu à Vienne, 1907.)

2. *La question du caoutchoutier de Cêara* (MANIHOT GLAZIOVII Mull. Arg.) (Rapport présenté au VII^e Congrès international d'agriculture tenu à Vienne, 1907.)

3. *Structure anatomique du péricarpe et du spermodermis chez les Renonculacées. Recherches complémentaires.* (MÉM. DE LA SOC. ROY. DES SCIENCES DE LIÈGE, 3^e série, t. VII, 1897.)

M. **M. Huybrechts**, répétiteur de chimie analytique. —

1. *Influence du fer et du manganèse dans le dosage du zinc par le procédé Schaffner.* (Dans le BULL. DE LA SOC. CHIM. DE BELGIQUE, mars 1907.)

2. *Sur la vitesse des ions des électrolytes: sulfate de magnésium et acide sulfurique en solutions aqueuses diluées.* (ANN. DE CHIMIE ET DE PHYS., mai 1907.)

M. **P. Fourmarier**, assistant de géologie. — 1. *La tectonique de l'Ardenne.* (AN. SOC. GÉOL. DE BELGIQUE,

t. XXXIV, MÉM., 1906-1907.)

2. *Les calcaires devoniens de l'Ardenne belge.* (IBID., t. XXXIV, MÉM., 1907.)

3. *Le cours de la Meuse aux environs de Huy.* (IBID., t. XXXIV, MÉM., 1907.)

4. *La Houille.* (Sommaires de 3 conférences données à la salle académique de l'Université de Liège sous le patronage de la Ville.)

5. *Les phénomènes volcaniques.* (Sommaires de 4 conférences données à Vyle-Tharoul sous le patronage de la Province.)

M. **H. Pommerenke**, assistant de chimie analytique. —

A propos de l'analyse des blendes grillées. (BULL. DE LA SOC. CHIM. DE BELGIQUE, t. XXI, 1907.)

M. **M. Guillemin**, assistant de géométrie descriptive appli-

quée. — *Note sur la recherche des points les plus hauts et les plus bas dans l'intersection de deux cylindres à base circulaire.*

(BULL. SC. DES ÉCOLES SPÉCIALES.)

M. **P. Destinez**, préparateur de géologie. — 1. *Quatrième*

note sur la faune du calcaire noir (V1a) de Petit-Modave. (ANN. SOC. GÉOL. DE BELGIQUE, t. XXXIV, BULL.)

2. Contribution à la faune du calcaire carbonifère. (ANN. IBID., t. XXXIV, BULL.)

Dans la Faculté de Médecine.

M. Léon Fredericq. — I. Alexandre Herzen. (ARCH. INT. DE PHYSIOL., 1907, t. IV, 260.)

2. La seconde ondulation positive (première ondulation systolique) du pouls veineux physiologique chez le chien. (ARCH. INT. DE PHYSIOL., 1907, t. V, 1-25, 21 fig.)

3. Même travail abrégé dans le BULL. DE L'ACAD. ROY. DE MÉD. DE BELGIQUE, 1907, t. XXI, 211-237.)

4. Sur l'existence d'un plateau systolique dans le sphygmogramme du pouls sénile. (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL. 1907, t. V, 128-130, 1 fig.)

5. Lavoisier. Sommaire d'une leçon publique faite le mercredi 20 mars 1907, à la Salle Académique. Liège Vaillant-Carmanne.

6. Discussion concernant l'adoption d'une langue auxiliaire internationale. (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, classe des sciences.)

7. Les conditions physico-chimiques du fonctionnement des centres nerveux. (L'ANNÉE PSYCHOL. de Binet. Paris 1907, t. XIII, 308-325.)

8. La théorie myogène et la théorie neurogène de la pulsation cardiaque. (REV. SCIENT., 1907, 2^d sem., n^o 1.)

9. Discussion sur l'existence de fibres d'inspiration dans le pneumogastrique (BULL. ACADEMIE ROYALE DE MÉD. DE BELGIQUE, juin 1907.)

10. De Afstamming van Vlamingen en Walen. DE VLAAMSCH E GIDS, t. II, nov.-déc. 1906, pp. 520-538, 8 fig.)

11. ARCH. INTERN. DE PHYSIOL., t. IV, fasc. 2, 3, 4 ; t. V, fasc. 1, 2. Liège 1906, 1907. (En collaboration avec M. Heger.)

12. Analyses et rapports dans les BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE (classe des sciences, etc.)

M. Ch. Firket. — 1. *Les nouveaux éléments de l'éducation médicale en Allemagne.* (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE MÉD. DE BELGIQUE, 1907.)

2. Analyses, rapports, etc, dans :

a) BULL. DE L'AC. ROY. DE MÉD. DE BELGIQUE ; b) ARCH. FÜR SCHIFFS- UND TROPENHYGIENE. Leipzig, 1906-1907 ; c) ANN. D'HYG. ET DE MÉD. COLON. Paris 1906.

M. X. Francotte. — 1. *Le rire et ses anomalies.* (REV. DES QUESTIONS SCIENT., 1906.)

2. *De quelques points de morale sexuelle dans leurs relations avec la médecine* (ANN. DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE BRUXELLES, 1907.)

M. F. Schiffers. — 1. *Sérothérapie dans les épistaxis.* (Rapport présenté à la Société belge de laryngologie et d'otologie, juin 1907.)

2. *Malformation du larynx : larynx pa'mé.* (Id.)

M. A. Jorissen. — 1. *La Linamarine, glucoside cyanogénétique du lin, etc.* (BULL. DE L'ACAD. R. DE BELGIQUE [classe des sciences], n° 1, janvier 1907.)

2. Divers rapports sur des travaux présentés à la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique.

M. F. Henrijean. — *Les médicaments vasculaires.* (Association française pour l'avancement des sciences. C. R. Session Lyon, 1906.)

Préface de : *Essai critique de la gymnastique suédoise par le docteur A. Kaisin.* (Lamertin, Bruxelles.)

Les médicaments cardio-vasculaires. (BULL. DE L'ACAD. DE MÉD., 1907.)

Contribution à l'étude des médicaments cardio-vasculaires. (LA PROVINCE MÉD., 1^{er} décembre, Paris 1906.)

La digitale à petites doses très longtemps continuées. (LIÈGE MÉDICAL, 1907.)

M. P. Troisfontaines. — 1. *Note sur un hérédo-syphilitique de 12 1/2 ans.* (ANN. DE LA SOC. MÉD.-CHIR. DE LIÈGE.)

2. *Traitement du lupus tuberculeux dans les cautérisations au chlorure d'antimoine.* (ANN. DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DERMATOLOGIE, mai 1907.)

3. *De l'innocuité des hautes doses de strychnine.* (REV. DE MÉD. DE PARIS, juin 1907.)

M. Paul Snyers. — *L'Allorythmie et les lésions du faisceau de His dans la Maladie d'Adams-Stokes.* (ANN. DE LA SOC. MÉD.-CHIR. DE LIÈGE, avril 1907.)

M. E. Malvoz, chargé de cours. Institut de pathologie et bactériologie. — 1. *La question de l'ankylostomiasis.* (Rapport présenté au Congrès international d'hygiène. Berlin, septembre 1907.)

2. *Trente cas de tenia nana.* (Comptes-rendus de la SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, 13 avril 1907, Paris.)

3. Collaboration à LIÈGE MÉDICAL, etc.

M. G. Corin, chargé de cours. — 1. *Le traitement de la fièvre typhoïde par le calomel à doses réfractées.* (ANN. SOC. MÉD.-CHIR. DE LIÈGE, octobre 1906.)

2. *Un cas d'œdème dur traumatique.* (IBID., sept. 1907.)

3. *Un cas de névrite traumatique des doigts.* (IBID., septembre 1907.)

4. *Examen médico-légal d'une plaie par arme à feu.* (LIÈGE MÉDICAL, 1907.)

5. *Sur les caractères de l'écoulement vulvaire dans l'avortement.* (ANN. DE LA SOC. DE MÉD. LÉG. DE BELGIQUE, janvier 1907.)

6. *Procédé nouveau pour la recherche des spermatozoïdes.* (IBID., janv. 1907.)

7. *Corps étranger dans la bronche droite. Pneumonie lobaire gauche.* (IBID.)

8. En collaboration avec M. Stockis. *Sur un nouveau procédé pour révéler et colorer les empreintes digitales sur verre.* (IBID.)

9. Analyses, rapports. (IBID.)

X M. L. **Beco**, chargé de cours. — 1. *Un cas de dextrocardie congénitale sans inversion viscérale totale.* (ANN. DE LA SOC. MÉD.-CHIR. DE LIÈGE, 1907.)

2. *Le diagnostic de la fièvre typhoïde.* (LIÈGE MÉD., janvier 1907.)

3. *Recherches expérimentales sur l'action du pneumogastrique sur la circulation rénale et sur la diurèse.* (En collaboration avec Léon Plumier. ARCH. INT. DE PHYSIOL., décembre 1906.)

4. *Recherches sur les propriétés co-agglutinantes des sérums typhiques et paratyphiques.* (BULL. DE L'ACAD. R. DE MÉD., n° 5, mai 1907.)

M. H. **Kuborn**, chargé de cours émérite. — 1. *Rapport à l'Académie royale de médecine sur le concours pour le prix Melsens.* (Bruxelles, in BULL. ACAD., Hayez, in-8°, 1906.)

2. *Coup d'œil sur la topographie médicale du Royaume, introduction générale au point de vue physique, démographique, intellectuel et social dans ses rapports avec l'hygiène* (Liège, Vaillant-Carmanne, in-8° de 138 pp.)

3. *Rapport sur l'état sanitaire des enfants envoyés aux colonies scolaires.* (Seraing, 1907.)

X M. **L. Plumier**, préparateur de clinique médicale. —

1. *L'albuminurie.* (REV. GÉN., SOC. MÉD.-CHIR., DE LIÈGE, octobre 1906.)

2. *Le traitement des hémoptysies.* (LIÈGE MÉD., avril 1907.)

3. *Le nitrite d'amyle et la trinitrine dans le traitement des hémoptysies.* (MÉD. ET HYG., 1906, n° XII.)

4. *L'immunité contre les tumeurs malignes.*

5. *L'alcool est-il un excitant du cœur.*

6. *Les albuminuries orthostatiques.* (MÉD. ET HYG., 1907.)

7. En collaboration avec M. le Dr Lucien Beco. *Action du pneumogastrique sur la circulation rénale et sur la diurèse.* (ARCH. INTERN. DE PHYS., 1906, t. IV, pp. 265-284.)

M. **Hans von Winiwarter**, assistant de gynécologie. —

1. *L'étiologie des tumeurs malignes I.* (ANN. MÉD. CHIR. DE LIÈGE, 1907.)

2. *L'étiologie des tumeurs malignes II.* (ANN. MÉD.-CHIR. DE LIÈGE, 1907.)

3. *Ueber Pagetsche Krankheit.* Livre jubilaire du Profr A. Neisser, 1907.)

4. *La constipation.* (LIÈGE-MÉDICAL 1907.)

5. Sommaire de leçons publiques faites à la Salle Académique, en janvier 1907. Sujet : *L'œuf, son origine et son développement.*

6. Divers articles de revue critique dans LIÈGE-MÉDICAL.

M. **P. Van de Kerkhof**, aide-préparateur. (Institut de physiologie). — *Contribution à l'étude de la circulation collatérale. Mécanisme du relèvement de la pression sanguine dans un territoire dont l'artère principale est fermée.* (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL. TRAVAIL DE L'INSTITUT DE PHYSIOLOGIE, 1906, t. IV, pp. 316-339.)

M. **A. Hougardy** (Institut de Physiologie). — 1. *Sur l'existence d'une kinase dans le lait frais de vache.* (Mémoire couronné par l'Académie des sciences. BULL. DE L'AC. DES SCIENCES.)

2. Différents articles de médecine infantile parus dans LIÈGE MÉDICAL et les ANN. MÉDIC.-CHIR. DE LIÈGE :

A) *Les diphtéries ignorées ;*

B) *Glycosurie passagère au cours de la pneumonie chez l'enfant ;*

C) *Revue critique sur la sténose pylorique du nourrisson ;*

D) *Les entérites muqueuses de l'enfance ;*

E) *La mort subite dans les maladies infectieuses des enfants ;*

F) *Le traitement du rachitisme ;*

G) *Le cytodagnostic.*

M. **A. Falloise**, assistant (Institut de Physiologie). — 1. *A propos de la lipase gastrique* (2^{de} communication). (ARCH. INTERN. DE PHYS., 1907, t. IV, pp. 405-409.)

2. *Les poisons normaux de l'intestin chez l'homme et les moyens de défense contre ces poisons.* (Mémoire couronné par l'Académie de Médecine de Belgique, IBID. 1907, t. V, pp. 159-236, 13 fig.)

M. **Henri Fauconnier**, étudiant (Institut de Physiologie). — *Sur l'onde de contraction de la systole ventriculaire.* (ARCH. INT. DE PHYS., 1907, t. V, pp. 122-127, 4 fig.)

M. **M. Stassen** (Institut de Physiologie). — *De l'ordre de succession des différentes phases de la pulsation cardiaque chez le chien.* (ARCH. INTERN. DE PHYS., 1907, t. V, pp. 60-75, 10 fig.)

M. **Boleslas Zebrowski** (Institut de Pathologie et Bactériologie). — 1. *Sur les rapports entre sensibilisatrice hémolytique et précipitinogène.* (SOC. DE BIOL., Paris, 26 avril 1907.)

2. *Précipitation et déviation de l'alexine ; comparaison entre les deux méthodes biologiques de détermination de la nature du sang.* (CENTRALBLATT FÜR BACTERIOLOGIE, 1907.)

M. T. **Stiennon** (Institut de Pathologie et Bactériologie).
— 1. *La cuti-réaction et l'ophtalmo-réaction à la malléine.* (SOC. DE BIOL., Paris, 27 juillet 1907.)

2. *Etudes sur la leucocytose vis-à-vis des bacilles encapsulés du charbon.* (SOC. DE BIOL., Paris, 13 et 27 avril, 4 mai 1907.)

M^{lle} **L. Fassin** (Institut de Pathologie et Bactériologie).
— 1. *Influence du corps thyroïde sur les propriétés alexiques du sang.* (SOC. DE BIOL., Paris, 9 et 16 mars, 20 avril 1907.)

2. *Sensibilisatrice spécifique dans la fièvre typhoïde.* (ACAD. DE MÉD. DE BELGIQUE, 1906.)

MM. **U. Lambotte** et **T. Stiennon** (Institut de Pathologie et Bactériologie). — *Alexine et leucocytes.* (CENTRALBLATT FÜR BAKTÉRIOL., vol. XL, fasc. 2)

M. **H. Maréchal** (Institut d'Hygiène). — *Composition des poussières recueillies au moyen des appareils de nettoyage par le vide.* (REV. D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANIT., n° 11, nov. 1906.)

M. **J. Lacomble** (Institut d'Hygiène). — *Le sort des matières grasses dans les différentes phases de l'épuration biologique des eaux vannes en milieux artificiels.* (REV. D'HYGIÈNE ET DE POLICE SAN., n° 10, octobre 1906. Mémoire couronné au concours universitaire.)

M. **Ch. Istaz** et M. **G. van Soest** (Institut d'Hygiène).
— *L'homogénéisation du lait.* (REV. GÉN. DU LAIT, 1907.)

M. **F. Bya**, ancien chef de la clinique des maladies mentales. — *Du pronostic de la mélancolie d'involution.* (LIÈGE MÉDICAL.)

M. P. Fitschy, étudiant (Institut de Pharmacie. — Travail du laboratoire d'analyse des denrées alimentaires et de pharmacie pratique). — *Sur la présence de l'acide cyanhydrique dans les eaux distillées de quelques végétaux croissant en Belgique.* (BULL. DE L'ACAD., ROY. DE BELGIQUE [classe des sciences], n° 8, 1906.)

Dans la Faculté technique.

M. V. Dwelshauvers-Dery. — *Réflexions sur l'énergétique.* (REV. DE MÉCAN., PARIS 1906.)

M. A. Habets. — I. *Cours d'Exploitation des Mines*, 2^{me} éd., t. II.

2. REVUE UNIVERSELLE DES MINES, t. XVI, XVII, XVIII et XIX, 4^{me} série.

3. Exposition Universelle de Liège : *Les Mines : gisements, études et procédés nouveaux*, suite et fin. (REV. UNIV. DES MINES, t. XVII.)

M. Eric Gérard et **M. Omer De Bast**, répétiteur. — I. *Exercices et projets d'Electrotechnique*, tome I^{er}.

2. *Applications de la théorie de l'Electricité et du Magnétisme.* Paris, Gauthier-Villars, 1907.

M. L. Bréda. — Rapport sur *La métallurgie à l'Exposition de Liège en 1905 (suite)*. (REV. UNIV. DES MINES, tome 18.)

M. G. Duguet. — I. *Traité de Physique*, 6^e édition.

2. *Eléments de Physique*, 7^e édition.

M. Eug. Prost. — I. *Les procédés de « grillage à la chaux » de la galène.* (REV. UNIV. DES MINES, juin 1907.)

2. *Sur la possibilité d'abaisser par voie électromagnétique la teneur en cendres des houilles.* (REV. UNIV. DES MINES, août 1907.)

M. Ed. Nihoul, chargé de cours. — 1. *La fabrication des extraits tanniques.* (BOURSE AUX CUIRS DE LIÈGE, 2, XXIV, 1907.)

2. *La fabrication de la chaux et du gaz carbonique dans l'Industrie chimique.* (BUL. SCIENT. DE L'ASSOC. DES ÉCOLES SPÉC., nos 6, 7 et 8, 1907.)

3. Collaboration à la Rédaction de la REV. DE CHIMIE INDUST. DE PARIS.

4. Articles et comptes rendus dans diverses Revues professionnelles du Cuir.

M. J. Mairlot, répétiteur et chef des travaux d'atelier. — *Guide du Monteur. Manuel de l'ouvrier mécanicien.* (In-8°, 306 fig. Beranger, Paris.)

M. L. Denoël, répétiteur. — 1. *Recherches expérimentales sur la résistance et l'élasticité des câbles d'extraction.* (REV. UNIV. DES MINES, 4^e série, t. XVI.)

2. *Carte des sondages de la Campine* (2^e édition).

3. *Complément au tableau synoptique des sondages de la Campine.* (ANN. DES MINES DE BELGIQUE, t. XII.)

4. *La loi prussienne du 18 juin 1907 sur les mines.* (IBID.)

5. *Le creusement des puits en terrains aquifères.* (ANN. DES MINES DE BELGIQUE, t. XI.)

M. V. Firket, répétiteur. — *Industries du groupe XI. Mines et métallurgie.* (Collaboration au Livre d'or de l'Exposition de Liège, 1905, t. II)

M. J. Carlier, répétiteur. — 1. *Conclusions sur les essais de locomotives effectués à Saint-Louis.*

2. *La nouvelle locomotive électrique du New-York Central.*

M. Ch. Hanocq, assistant. — 1. *Les turbines à vapeur.* (N° de février t. XVII, de mai t. XVIII et de août t. XIX, REVUE UNIVERSELLE DES MINES.)

2. *Fonctionnement et rendement des turbines à vapeur.* (BULL. SCIENTIFIQUE DE L'ASSOCIATION DES ELÈVES DES ECOLES SPÉCIALES, n° de juin 1907.)

3. *Les turbines à vapeur, description, théorie et calcul des turbines à vapeur.* (1 vol. in-8°, Liège, Desoer, 1907.)

Dans le personnel de la Bibliothèque.

M. J. Brassinne, sous-bibliothécaire. — 1. Jules HELBIG. *L'Art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, t. I, publié, conformément au désir de l'auteur, par les soins de Joseph Brassinne. Bruxelles, G. Van Oest et C^{ie}, 1906.

2. *Contribution à l'étude de la troisième continuation du Gesta abbatum Trudonensium.* (BULL. DE LA SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE, t. XV.)

3. *Analecta leodiensia.* (IBID., T. XVI, 225 pages.)

4. *L'argenterie d'Erard de la Marck, prince-évêque de Liège.* (BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, t. XXXVI)

5. *Deux poèmes inédits de Robert Quercentius.* (BUL. DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES LIÉGEOIS, t. VII.)

6. *Les paroisses primitives et les anciens domaines.* (AN. DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE, CONGRÈS DE GAND, t. II.)

7. *Pierre tombale du XVI^e siècle.* (Inventaire archéologique dans CHRON. ARCHÉOL. DU PAYS DE LIÈGE, déc. 1906.)

8. *Le crucifiement.* (IBID., fév. 1907.)

9. *Fragments de colonnettes. XVI^e siècle.* (IBID., juillet 1907.)

10. *Une estampe liégeoise du XVI^e siècle.* (IBID., mai 1907.)
Secrétariat de la Commission des cours de vacances

de l'Université; collaboration à la BIOGRAPHIE NATIONALE et à la REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE.

M. **Joseph Defrecheux**, sous-bibliothécaire. — 1. *Bibliographie wallonne*, 1904. (ZEITSCHR. F. ROMAN. PHILOLOGIE, Supplementheft XXIX, pp. 149-154)

2. Collaboration à la BIOGRAPHIE NATIONALE, t. XIX, 1^{er} fasc.

Collections.

Nos Collections et nos Musées ont reçu au cours de cette année des accroissements qui méritent d'être signalés.

Bibliothèque spéciale de philologie néerlandaise.

Un subside spécial a été consacré au développement de cette bibliothèque.

Les achats consistent principalement en ouvrages relatifs à l'histoire de la langue et de la littérature, à la critique littéraire et à la grammaire.

Il a été acquis, en outre, des éditions annotées de textes anciens et quelques-unes des œuvres poétiques et dramatiques les plus remarquables de l'époque contemporaine.

Laboratoire de psychologie. On a acquis pour ce laboratoire :

- 1 chronoscope, de Hipp.
- 1 signal électro-magnétique double.
- 1 métronome, de Verdin.
- 1 diapason de 100 vibrations doubles.
- 1 appareil à chute, de Ebbinghaus.
- 1 cymographe, de Ludwig.

Les collections *d'exploitation des mines* se sont enrichies :

- 1. D'un modèle de marteau perforateur offert par M. Albert François.

2. D'un bloc de plomb démonstratif de la méthode Trauzl pour l'essai des explosifs offert par le siège d'expériences de Frameries.

3. De divers anémomètres construits par la firme Fuers de Steglitz près Berlin.

Les collections relatives à la *Métallurgie générale et à la Sidérurgie* se sont enrichies cette année d'un assez grand nombre d'échantillons de produits de la sidérurgie, aciers spéciaux, etc.

L'*Institut de physique* s'est enrichi des appareils suivants :

1. Un appareil pour la démonstration de la conservation de la force et des lois de la chute des corps.

2. Une machine électro - statique de Winshurst à 4 plateaux.

3. Un élément Weston.

4. Une boîte à 4 résistances.

5. Un réfractomètre à immersion en étui avec cuve adaptable.

6. Un prisme auxiliaire.

7. Un vase pour le réfractomètre.

8. Une petite dynamo.

9. Un galvanomètre balistique.

Les collections de l'*Institut Montéfiore* se sont accrues des appareils suivants :

1 moteur monophasé Heyland.

1 batterie de condensateurs Moscicki.

1 condensateur Harms.

6 condensateurs à papier paraffiné.

12 boîtes de résistances.

18 clefs de circuit diverses.

Les collections de *Topographie* se sont accrues d'une boussole de mine.

Acquisitions faites pour les collections :

A. *De produits industriels et commercables.*

- 12 échantillons de caoutchouc brut (Java, Tonkin, Colonies françaises de l'Afrique occidentale),
- 7 cannes à sucre du Brésil.
- 3 échantillons de sucre de canne du Brésil.
- 2 échantillons de tourbe de l'Allemagne du Nord.
- Collection de 20 échantillons de pâtes alimentaires de fabrication française.
- Collection de 24 reproductions de pierres précieuses.
- 1 échantillon de corail,
- 14 minerais (de fer, or, antimoine et étain).
- 2 échantillons de soie de Bulgarie.

B. *De Métallurgie des métaux autres que le fer.*

Collection de 30 pièces se rapportant au traitement des minerais de plomb, au raffinage et à la désargentation de plomb d'œuvre et au traitement des mottes cuivreuses des fours à plomb.

12 échantillons ayant rapport à la métallurgie du zinc.

Collection de 34 pièces se rapportant à la fabrication du cuivre au moyen des schistes cuivreux de Mansfeld.

Les collections du *Séminaire de géographie* (Faculté des sciences) se sont augmentées :

1. Des principales revues de géographie et d'ethnographie parues pendant l'année ;
2. Six cartes murales (faites à la main) signalant la situation géographique des variétés humaines et des groupes ethniques principaux ;
3. D'un certain nombre d'ouvrages de géographie et d'ethnographie, ainsi que des atlas ; la bibliothèque contient 815 volumes.

La *Clinique médicale* s'est augmentée des instruments suivants :

- 2 oncomètres de Roy pour le rein.

- 1 oncomètre de Roy pour la rate.
- 1 microtome à congélation.
- 1 châssis porte-papier pour l'appareil enregistreur de Hering.

Les collections de *dermatologie* se sont accrues de huit moulagés de Leblanc représentant des types curieux d'affections cutanées et syphilitiques.

Bibliothèque.

L'accroissement de la Bibliothèque pendant l'année académique 1906-1907 se résume comme il suit :

Volumes entrés.	4069
Brochures	276
Dissertations académiques . . .	2538
Total	<u>6883</u>

A part les dissertations, dont nous sommes redevables au service d'échanges établi entre les Universités, le plus grand nombre des ouvrages entrés pendant cette période a été acheté au moyen du crédit annuel alloué à la bibliothèque par le gouvernement et qui est de 23,245 francs. Ce chiffre ne répondrait pas aux besoins toujours croissants de l'enseignement, si des crédits spéciaux accordés à divers cours ne venaient dans une certaine mesure parer à l'insuffisance du crédit général.

Concurremment avec les acquisitions proposées par les Facultés, les dons reçus soit des corps savants soit des auteurs eux-mêmes, tant de l'étranger que du pays, ont contribué pour une certaine part à enrichir nos collections. Nous exprimons ici notre gratitude à ces généreux donateurs et notamment aux Instituts dont les noms ont figuré dans nos rapports antérieurs et qui continuent à nous envoyer leurs publications très appréciées. La *Library of*

Congress de Washington est venue cette année en allonger la liste ; nous devons à sa munificence une volumineuse série d'ouvrages ayant trait à la bibliographie américaine. (1)

Parmi les acquisitions les plus importantes de l'année nous signalons : l'ouvrage complet de VON SYBEL et SICKEL, *Kaiserurkunden in Abbildungen* ; la suite des publications de GEBHARDT et de HARNACK sur les plus anciens documents écrits du Christianisme ; HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands* ; les *Pandectes françaises*, comprenant 59 volumes ; BAUDRY-LACANTINERIE, *Traité théorique et pratique de droit civil*, 21 volumes ; le *Bulletin international de droit pénal*, 14 volumes ; YOUNG, *Cours de droit musulman* ; MASCART, *Traité d'optique* ; les volumes complémentaires de la *Flora Brasiliensis* ; le *Traité de DEBAUVE* sur les *Distributions d'eau* ; GRAHN, *Die städtische Wasserversorgung im Deutschen Reiche* ; le *Festschrift* publié en l'honneur du professeur et zoologue R. Leuckart (Leipzig, 1892) ; M. KASSOWITZ, *Allgemeine Biologie* ; les *Etudes de physiologie* publiées sous la direction de MM. L. ASHER et K. SPIRO ; Sylvain THOMPSON. *Dynamo electric Machinery* ; les *Traités de LODIN, INGALLS et SCHNABEL, sur la métallurgie*, etc., etc.

Le mouvement des livres a été un peu moins actif que dans la période précédente ; cette diminution s'explique par le fait que nombre d'ouvrages sont consultés dans les

(1) Voici les noms des personnes qui ont fait cette année des dons à la Bibliothèque :

MM. R. d'Andrimont ; H. J. Aretz ; Ch. Bihot ; Ch. Bommer ; S. Bormans ; H. Bosmans S. J. ; Aug. Brasseur ; E. Brassinne ; J. Brassinne ; de Buggenoms ; V. Chauvin ; M. Chizelle ; Comte de Lannoy-Clerveux ; A. Delmer ; C. Demblon ; A. de Ryckel ; G. Duguet et Fleury ; Dwelshauwers-Dery ; D^r Ch. Firket ; H. Francotte ; Eric Gérard et Omer de Bast ; E. Gielkens ; Th. Gollier ; J. Halkin ; J. Jacquemin ; G. Kurth ; C. Le Paige ; H. Lonay ; E. Mahaim ; A. et H. Malherbe ; J. Merlot ; A. Micha ; J. Neuberg ; O. Orban ; Jules Pety de Thozée ; E. Polain ; Edg. Remy ; D^r F. Schiffers ; Mgr Schoolmeesters ; Dom Ursmer Berlière ; G. H. Vanderkemp ; F. Van Veerdeghe ; S. Vonden Busch ; J. P. Waltzing ; M. Wilmotte.

auditoires depuis que ceux-ci ont été pourvus de bibliothèques spéciales.

Au cours de l'année, notre salle de lecture a reçu 23.535 visiteurs et l'on y a consulté 32.722 volumes.

Au cabinet des périodiques, le nombre des présences a été, pour toute l'année, de 4.396; soit, en moyenne, 28 lecteurs par jour.

Il n'a pas dépendu de nous de conserver aux clients studieux de la Bibliothèque l'avantage de pouvoir y consulter les collections que le bibliophile liégeois Ulysse Capitaine a laissées à sa ville natale. L'administration communale, pour les placer dans sa Bibliothèque populaire centrale, les a réclamées à l'Université, qui en avait depuis trente-six ans la garde. Nous en avons fait l'abandon, non sans regret, mais avec l'assurance d'être en mesure de reconstituer, pour l'usage de nos historiens, bibliographes et amateurs d'art, un fonds liégeois qui ne le cédera pas en intérêt et sous certains rapports dépassera en richesse le dépôt dont nous avons dû nous dessaisir. Cette heureuse compensation, l'Université la devra au legs que lui a fait le baron Adrien Wittert des collections bibliographiques et artistiques si remarquables qu'il avait rassemblées. Déjà en 1905, quelques-uns des manuscrits à enluminures et des incunables de cette provenance ont figuré avec honneur dans le compartiment que nous occupions à l'Exposition universelle. Mais nous avions à cœur de ménager à ces superbes collections, dans l'Université même, une installation permanente où, selon le vœu du généreux donateur, elles seraient toujours accessibles au public liégeois. Ce désir est dès à présent réalisé : manuscrits et livres rares, estampes, tentures, tableaux et autres objets d'art ont été réunis dans une salle appropriée à cette destination et pourvue d'un ameublement spécial. En y exposant les joyaux de la Bibliothèque, on s'est appliqué à en faire un véritable musée, auquel il n'était que juste de donner le nom de Salle Adrien Wittert. Par cette dénomination, nous acquittons une dette de reconnais-

sance et nous rendons à un citoyen qui a bien mérité de l'Université et de la ville de Liège, un hommage qui sera ratifié par la voix publique.

Locaux

La nouvelle Maternité

Les locaux de la nouvelle clinique des femmes seront terminés dans quelques jours. Grâce aux subsides du Gouvernement, de la Ville, de la Province et de la Commission des Hospices, les services d'Obstétrique et de Gynécologie auront des installations qui répondront à toutes les exigences de la Science et de l'Hygiène hospitalière, et l'Université de Liège n'aura plus rien à envier, sous ce rapport, aux autres Universités du pays et de l'étranger.

Locaux des Écoles spéciales

L'an dernier, à pareille date, mon honorable prédécesseur exprimait l'espoir de voir bientôt le Gouvernement solliciter des Chambres législatives les crédits nécessaires à l'édification de nouveaux locaux, rendue indispensable par le nombre très considérable des jeunes gens abordant la carrière d'ingénieur. Nous avons le regret de constater que, malgré les démarches répétées des autorités universitaires, aucune solution définitive n'est encore intervenue.

Cours de vacances.

Soixante-quinze auditeurs venus d'Allemagne et de Hollande ont pris part aux cours de vacances organisés cette année, pour la cinquième fois, du 22 juillet au 31 août. Ces cours étaient divisés en deux séries, de trois semaines chacune. Une quarantaine de professeurs de notre Université, de professeurs d'Athénée et de docteurs

se sont employés à la réussite de cet enseignement. L'assiduité des auditeurs s'est trouvée à la hauteur du zèle du corps enseignant.

Les modifications apportées au programme, à la suite d'une enquête poursuivie auprès de personnalités marquantes de l'enseignement, aux Pays-Bas et en Allemagne, nous donnent l'assurance que ces cours prendront dans l'avenir un développement plus considérable encore.

Du 19 au 29 août, cinquante professeurs d'écoles moyennes, délégués par le Gouvernement, ont assisté aux cours d'éducation physique organisés spécialement à leur intention.

Enfin, les examens qui ont eu lieu le 30 et le 31 août ont permis de délivrer le certificat de capacité à vingt-deux professeurs qui avaient suivi les cours d'éducation physique en 1906.

Conférences et cours publics.

Les conférences et cours publics faits sous le patronage de la Ville de Liège par des professeurs de notre Université ont eu le même succès que les années antérieures.

MES CHERS ÉTUDIANTS,

L'an dernier, en prenant possession des fonctions recto-
rales, je sollicitais l'appui précieux de votre concours. Je le
demande encore aujourd'hui. La prospérité de notre Univer-
sité s'affirme d'une manière brillante par le nombre considé-
rable de ses élèves ; mais, cela ne suffit point, il faut qu'elle
s'affirme surtout par leurs succès. Le concours que je
réclame de votre part, c'est le travail énergique et fécond,
dont les résultats donneront à l'Université de Liège le plus

vif éclat tant à l'étranger que dans notre pays. Je vous félicite chaleureusement des succès déjà remportés et je suis convaincu que vous aurez à cœur d'en mériter de plus en plus dans l'avenir.

Une grande satisfaction m'a été donnée durant cette première année de mon rectorat, celle d'assister fréquemment aux séances de sociétés scientifiques, artistiques et humanitaires que vous avez créées et dont vous avez bien voulu me considérer comme membre. C'est avec un véritable bonheur que j'y ai reconnu votre amour de la science, la noblesse de vos esprits et la générosité de vos cœurs. Je vous remercie des marques d'affection que vous m'avez témoignées non seulement à propos de ces réunions, mais dans toutes les occasions que nous avons eues d'être rapprochés les uns des autres. Vous savez, mes chers Étudiants, que l'affection de votre recteur vous est acquise et que, chaque fois qu'il pourra vous être utile, vous lui ferez plaisir en vous adressant à lui.

MESSIEURS,

Au nom du corps professoral, j'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu assister à notre séance solennelle de rentrée.

Votre présence nous fournit la preuve du bienveillant intérêt que vous portez à nos travaux et aux destinées de notre chère Université. Nous y trouvons une vive satisfaction, en même temps qu'un profond encouragement.

Recevez, je vous prie, l'expression de notre gratitude.

Je déclare ouverte l'année académique 1907-1908.

